

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : République du Mali	
TITRE DU PROJET : Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale à travers des mesures d'adaptation dans les zones à risque de conflits intercommunautaires.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: ☒ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund"): ☒ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale : FNACT (ANICT)
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : United Nations Capital Development Fund (UNCDF) Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : ➤ Ministère de la promotion de la femme, de de l'enfant et de la famille ➤ Ministère de la cohésion sociale, de la paix et la réconciliation nationale ➤ Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ➤ Ministère de la promotion de l'investissement privé, des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat national ➤ Ministère de l'agriculture ➤ Ministère de l'industrie ➤ Ministère de l'environnement, assainissement et du développement durable ➤ Ministère de l'élevage et de la pêche ➤ Unité Genre de la MINUSMA ➤ Bureau de la MINUSMA à Mopti ➤ DNEF (Direction Nationale des Eaux et Forêts) ➤ DNA (Direction Nationale de l'Agriculture) ➤ DNPF (Direction Nationale de la Promotion de la Femme) ➤ AEDD (Agence de l'Environnement et du Développement Durable) ➤ ANICT (Agence National d'Investissement des Collectivités Territoriales) ➤ Agroforma ➤ AMSS (Association Malienne pour la Survie du Sahel) ➤ AADI (Association pour l'Appui au Développement Intégré) ➤ Coordination des femmes de Samé ➤ YIRIWA Consulting ➤ Associations/groupements de femmes des localités ➤ Collectivités locales (communes)	

➤ Traditionnels et coutumiers locaux

Date approximative de démarrage du projet¹: 01 janvier 2020

Durée du projet en mois :² 18 mois

Zones géographiques de mise en œuvre du projet :

Région de Mopti (2 communes) : Dandougou Fakala (cercle de Djené) et Sôkoura (cercle de Bankass) :

Mopti est la région du Mali qui souffre énormément des conflits intercommunautaires causés par la dégradation progressive des ressources naturelles. A cet effet, UNCDF, le PNUD et ONU Femmes mettent actuellement en œuvre le programme IELD (Programme de Développement Local Inclusif et Equitable). Dans le contexte du Mali, l'initiative IELD vise à promouvoir un développement économique local inclusif, résilient en faveur des femmes de la région de Mopti et participant à la consolidation de la paix. De façon spécifique, il est envisagé de combler l'absence d'instrument financier, à travers la mise en place d'un mécanisme permettant de faciliter l'investissement et le financement au profit des projets et promoteurs participant à l'autonomisation économique des femmes dans la région de Mopti. Ainsi, ce projet PBF viendra renforcer les initiatives de consolidation de la paix dans la région de Mopti.

Région de Kayes (2 communes) : Sandaré et Simby (cercle de Kayes) : Dans la région de Kayes UNCDF a lancé la phase 1 du Mécanisme de Financement de l'Adaptation au niveau Local (LoCAL). Ce fonds a été conçu pour promouvoir les communautés et les économies locales résilientes au changement climatique en établissant un mécanisme standard, reconnu au niveau international et basé sur le pays, pour canaliser le financement climatique vers les autorités locales, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). LoCAL accroît la prise de conscience des changements climatiques et les capacités au niveau local, intègre l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation des gouvernements locaux d'une manière participative et sensible au genre, et augmente les financements pour l'adaptation au changement climatique à disposition des gouvernements locaux. Raison pour laquelle ce projet PBF viendra appuyer l'impact des initiatives de renforcement de la résilience au changement climatique et de consolidation de la paix dans la région de Kayes.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

- ☒ Initiative de promotion de l'égalité des sexes
☐ Initiative de promotion des jeunes
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONUDI: \$ 401,945.50

UNCDF: \$ 399 110,00

Total PBF : \$ 801 055,50

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

- Cofinancement UNCDF-LoCAL dans la Région de Kayes

PBF 1^{ère} tranche :

ONUDI: \$ 281 361,85

UNCDF: \$ 279 377,00

Total: \$ 560 738, 85

PBF 2^{ème} tranche*:

ONUDI: \$ 120 583, 65

UNCDF: \$ 119 733,00

Total : \$ 240 316, 65

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Ce projet a pour objet l'appui aux femmes pour la gestion des risques liés à la dégradation environnementale à travers des mesures d'adaptation au changement climat dans les zones à risque de conflits intercommunautaires. Le Mali figure dans la liste des pays très vulnérables aux changements climatiques³. L'économie, l'agriculture et les ressources naturelles sont extrêmement sensibles aux aléas climatiques, aggravant la pauvreté pour la majorité de la population, avec un impact plus important chez les femmes. Le Mali est aujourd'hui en prise à des situations conflictuelles entre communautés qui persistent, notamment concernant la gestion des ressources naturelles se traduisant par leur dégradation continue et la détérioration progressive des conditions de vie et de sécurité des populations rurales et urbaines. Le changement climatique (sécheresse, précipitations irrégulières etc.) a perturbé les relations sociales entre les différentes communautés, les rendant plus vulnérables et a engendré de nouvelles formes de conflits. De plus, la forte croissance démographique dans la région de Mopti a complexifié les relations entre éleveurs et agriculteurs, notamment concernant les enjeux fonciers. La relation entre changement climatique et risque d'augmentation de pauvreté et de conflits est avérée. Les litiges dégénèrent en violences et la gestion du conflit à un niveau centralisé est ainsi questionnée. La décentralisation permet de s'appuyer sur les autorités et les communautés locales pour promouvoir un développement local, équitable et inclusif, axé sur la valorisation et la gestion durable des ressources.

En proposant une solution de gestion locale c'est à dire par les collectivités locales, en consultation avec les organisations de la société civile de base et les groupes de femmes, ce projet entend proposer une solution à la problématique des conflits intercommunautaires dus à la dégradation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique, considéré comme un frein à la cohésion sociale et la consolidation de la paix au Mali.

Le projet utilise les mécanismes de financement existants en faveur des collectivités locales pour soutenir la planification et les mesures/investissements d'adaptation au changement climatique par les collectivités locales en leur octroyant des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP). Les activités du projet vont faciliter la conception et l'adoption de stratégies localement implantées et culturellement adéquates destinées en intégrant les questions de genre dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles. C'est par l'implication des acteurs locaux, notamment des OSC et les groupe de femmes, durant tous les processus de création des investissements, de mise en œuvre, de suivi et de gestion, que le risque et les conflits seront réduits.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Le processus d'élaboration du projet a obéi à plusieurs étapes à savoir :

- **L'identification projet :** Une réunion (initiée par le secrétariat du PBF) regroupant la presque totalité des agences résidentes du système des Nations Unies au Mali a abouti à l'identification du projet « ***Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale à travers des mesures d'adaptation dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels*** »
- **L'élaboration de note conceptuelle :** Le processus d'élaboration de la note conceptuelle a mobilisé le Ministère de la promotion de la femme, le Ministère de l'environnement, des partenaires de mise en œuvre issus de la société civile (tels que AMSS, AADI, Coordination des femmes de Samé) et des agences du système des Nations unies au Mali. Cette étape a suivi les orientations données pendant la réunion d'information sur le fonds additionnel. La note a pris en compte les difficultés liées aux conflits communautaires, à la réduction de la vulnérabilité socioéconomique des femmes, à l'implication des collectivités territoriales et à la réduction des conflits liés à la dégradation de l'environnement.
- **L'élaboration du document de projet « Prodoc »:** Le processus a été ponctué par la tenue de nombreuses réunions de travail avec les contreparties nationales pertinentes comme suit :Le Ministère de la Promotion de la Femme (19/08/2019) ;Le Ministère de l'industrie (19/08/2019)L'unité genre de la MINUSMA (20/08/2019) □ □ Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entrepreneuriat National (20/08/2019) □ □ Le Ministère de l'Environnement(20/08/2019) □ □ AEDD(20/08/2019) □ □ ANICT(20/08/2019) □ DNEF(21/08/2019) □ le Bureau de la MINUSMA -Mopti (23/08/2019).

³ Contribution Prévue Déterminée au niveau National, 2015

Le projet a bénéficié de l'appui technique des collègues du PBSO en mission au Mali du 19 au 23 août 2019. L'ensemble du processus a été coordonné par le secrétariat du PBF et les agences du SNU impliquées.	
Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 3 Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 80 %	
Degré de risque du projet⁵ : 1	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁶) : 3.1 Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Axe 4.5⁷ Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 5 et ODD 13	
Type de demande : Nouveau projet ☒ Révision de projet ☐	

SIGNATURES DU PROJET :

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁵ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁶ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

⁷ **AXE 4 CROISSANCE INCLUSIVE ET DEVELOPPEMENT** / Effet 5 : construction d'une économie émergente : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté

AGENCES RECIPIENDAIRES

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Nom du représentant Li Yong

Signature

Nom de l'agence ONUDI

Date et visa : 20.09.2019

Haby Sou Traoré



AGENCES RECIPIENDAIRES

United Nations Capital Development Fund (UNCDF)

Nom du représentant David Jackson



Signature

Nom de l'agence UNCDF

Date et visa : 17 September 2019

Représentants du gouvernement national

Ministère de la promotion de la femme, de de l'enfant et de la famille

Docteur DIAKITE Aïssata Kassa TRAORE / 180

Lamine Traoré

Signature

Date et visa : 20/09/2019

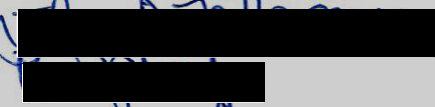


Coordonnateur résident

Nom

Signature

Date & visa : 20/09/2019



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Nom du représentant : Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix

Signature

Date & visa :

Oscar Fernandez-Taranco

19 November 2019



I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4p.max)

Les conflits récurrents induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement

Le Mali est à la fois victime du réchauffement climatique et de la variabilité pluviométrique. Son économie repose sur le secteur primaire qui occupe près de 80% de la population active. Le système d'exploitation dominant est de type familial et se décline en systèmes de production mixtes (agriculture, élevage, pêche) utilisant des pratiques traditionnellement adaptées aux différents écosystèmes. Dépendant la plupart du temps de la pluviométrie, ces exploitations sont en général très vulnérables au changement climatique. Le Mali a de plus été affecté par six grandes sécheresses durant le 20ème siècle et son évolution climatique se traduit par un climat plus aride.

L'augmentation démographique de 3.6% en moyenne, couplée aux contraintes climatiques entraîne une surexploitation des ressources naturelles et rend difficile leur reconstitution. La réduction de la productivité agricole et l'impact socioéconomique qui en résultent augmentent la situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

Au centre du Mali, dans la région de Mopti et dans la région sahélienne de Kayes, la paix et la sécurité sont menacées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs (destructions des biens, règlements de comptes, etc.) et les conflits fonciers qui gravitent autour de l'exploitation des ressources naturelles. Les communautés développent des stratégies de résistance pour contrôler et s'accaparer ces ressources face à la dégradation de l'environnement et la diminution des terres arables et des zones de pâturage, qui ne sont pas toujours prises en considération dans les tentatives de sortie de crise proposées. C'est dans ce contexte que prospèrent également les groupes djihadistes, qui contrôlent totalement ou en partie certains axes transfrontaliers.

Les activités agricoles et d'élevage sont complémentaires et constituent la base des économies dans cette zone sahélienne depuis longtemps. Les agriculteurs ont besoin des produits de l'élevage (lait, viande, etc.) pour vivre et les éleveurs ont également besoin des produits vivriers (mil, légumes, fourrage etc.) pour eux et leur bétail. Cependant ces deux activités obéissent à deux modes différents de tenure des terres. L'agriculture est généralement intensive et se mène dans des espaces bien déterminés et de manière saisonnière, par contre l'élevage est pratiqué de manière extensive à travers des zones de pâturage et de transhumance, qui peuvent empiéter sur les champs des agriculteurs. Pour améliorer ces dynamiques héritées de l'histoire, plusieurs initiatives politiques ont été prises. Mais dans la pratique, l'application de ces lois n'a pas été efficace.

La zone du delta du fleuve Niger (Région de Mopti) est considérée comme la zone de prédilection pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire pour le Mali à cause de la fertilité de ses sols et de la disponibilité en eau. En effet, 80 % du poisson consommé ou vendu au Mali provient de cette zone, qui abrite 32 % du cheptel du pays et produit 32 % du riz local.

Mais les effets des changements climatiques et la forte croissance démographique dans le Delta a complexifié les relations entre éleveurs et agriculteurs, et cela a été un facteur d'aggravation des conflits entre ces acteurs en matière foncière en particulier autour de la question des pistes de transhumance, qui sont transformées très souvent en zones de culture par les agriculteurs. Aussi, de nombreux problèmes environnementaux perdurent, entre autres: la dégradation du couvert végétal; la dégradation des sols; le déficit ou même la pénurie d'eau; la perte de la biodiversité; la perte de cheptel (maladies animales, épidémies etc.); l'insalubrité et la dégradation du cadre de vie, et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, on assiste à des divagations du bétail, et cela occasionne des dégâts dans les champs des agriculteurs. Les conséquences des changements climatiques, consécutifs aux sécheresses, on a assisté à la naissance de mouvements migratoires chez les peuls, qui ont quitté le Nord du pays pour s'installer dans le centre et surtout le Sud du pays en particulier dans la province du Sissilli, fertile en pâturage. L'arrivée de pasteurs dans ces zones généralement dédiées à l'agriculture a engendré des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ils gravitent autour de la destruction des champs par les troupeaux des éleveurs et le tracé des zones de transhumance. Les litiges, qui ne font pas l'objet d'un règlement à l'amiable, trouvent rarement une solution définitive dans le cadre du droit coutumier et sont traités au niveau de la justice. Très souvent, ils dégénèrent en violences

entraînant un cycle de représailles. et une incapacité de l'Etat et des autorités coutumières à mettre fin à ces violences récurrentes.

Face à ces défis, les acteurs locaux sont dans une position unique pour intégrer dans le développement économique local les risques climatiques et environnementaux et les questions de genre, de façon à satisfaire au mieux les besoins locaux et des groupes les plus vulnérables comme les femmes. Les collectivités locales ont le mandat pour procéder aux investissements de petite et moyenne taille nécessaires au développement économique local et au renforcement de la résilience. Les collectivités locales jouent un rôle stratégique comme acteur du territoire.

Bien que les femmes aient très peu accès à la propriété des ressources naturelles, ce sont elles qui développent l'agriculture. En tant qu'utilisatrices importantes des ressources naturelles, les femmes sont plus affectées par et impliquées dans les conflits liés aux à l'exploitation des ressources naturelles, tandis qu'elles contribuent à les résoudre. L'implication directe des femmes dans les conflits liés aux à la gestion des ressources naturelles peut les amener à subir des violences, des pertes de revenus, des pertes d'accès aux ressources, et à subir aussi une grande part des impacts climatiques. Elles développent des connaissances et aptitudes qui constituent un potentiel pour faire face aux changements climatiques et gérer durablement les ressources en faveur des économies locales.

Identification des zones d'intervention

Les discussions entre les partenaires nationaux, la MINUSMA (notamment le bureau de Mopti) et les agences du SNU présents dans la région de Kayes (UNCDF) ont permis d'identifier les zones où il y a plusieurs conflits autour des ressources naturelles et des conflits agriculteurs - éleveurs.

Concernant **la région de Mopti**, les conflits sont nourris par des affrontements intercommunautaires autour du contrôle des ressources naturelles ou par des attaques terroristes sporadiques. Les foyers de tensions sont localisés essentiellement, dans les cercles de Koro, Djenné, Bandiagara, Bankass et Mopti faisant de nombreuses victimes et déplacés. A titre illustratif, les exemples ci-après montrent l'ampleur des conflits:

- Dans le cercle de Djenné, le 23 juin 2018, 32 peuls ont trouvé la mort dans le village de Koumaga, du fait d'assaillants non clairement identifiés ;
- Dans le cercle de Koro, entre le 9 et le 11 mars 2018, 25 personnes ont péri lors des affrontements entre communautés peulh et dogone;
- Dans le cercle de Bankass, le 27 mars 2019, suite au massacre d'Ogossagou, 157 personnes ont perdu la vie. Cela engendra la migration de plus de 3 500 habitants du centre du Mali vers la commune urbaine de Mopti pour y trouver refuge.

Ces conflits sont principalement dus à ces facteurs :

- L'absence de couloir de transhumance clairement définis et acceptés par tous ;
- Les enjeux liés à la transhumance transfrontalière avec le Burkina Faso ;
- La forte concentration des populations au centre du Mali ;
- La dégradation progressive des ressources naturelles engendrée par le changement climatique ;

Au sujet des conflits dans **la région de Kayes**, ils sont certes beaucoup moins importants et récurrents que ceux de la Région de Mopti. Ils sont principalement concentrés dans le cercle de Nioro du Sahel. Ce cercle est situé dans la ceinture sahélienne du Mali, près de la frontière mauritanienne. Sa population se compose de différents groupes ethniques (principalement bambaras, sarakolés et peuls), ainsi que de différents groupes sociaux (majoritairement agriculteurs et éleveurs). Au cours des récentes années, des conflits ont éclaté entre agriculteurs et éleveurs, de même qu'entre divers groupes d'éleveurs. Ce qu'il faut surtout retenir de ces conflits c'est que les systèmes coutumiers de réciprocité qui existaient autrefois entre les groupes agricoles et non agricoles ne sont plus aussi répandus ni aussi efficaces à cause de la détérioration de la qualité des sols.

Ainsi, Parmi les zones identifiées comme étant les plus à risques de conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, 4 sont des zones d'intervention du projet de prévention des conflits liés à la dégradation environnementale et où les femmes sont particulièrement active dans le domaine agropastoral. Il s'agit notamment des communes de Sandaré , Simby, Danbougou Fakala et Sokoura.

Mention d’anciens ou de projets en cours dans les regions ciblées auxquelles le projet ONUDI/UNCDF apporte une valeur ajoutée ou comble certaines lacunes

- le programme IELD à Mopti (Programme de Développement Local Inclusif et Equitable). Mise en œuvre par UNCDF, le PNUD et ONU Femmes (2019-2020).
- Le Mécanisme de Financement de l’Adaptation au niveau Local (LoCAL) à Kayes. Mise en œuvre par UNCDF (2016-2020).

Typologie des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l’environnement

Dans la région de Mopti (cercle de Koro-Bankass) la récurrence des conflits agriculteurs-éleveurs et différents conflits locaux est liés à l’utilisation de ressources. Pourtant, ces conflits et leurs effets sont souvent traités séparément au lieu d’être envisagés de façon globale. Les initiatives de développement prennent souvent mal en compte les liens existants entre les conflits pour les ressources naturelles, la croissance démographique et les contraintes climatiques. De même, dans la région de Kayes (Nioro du Sahel) dont la population se compose de différents groupes ethniques (principalement bambaras, sarakholés et peuls), ainsi que de différents groupes sociaux (majoritairement agriculteurs et éleveurs) on observe au cours des récentes années, des conflits répétés éclatant entre agriculteurs et éleveurs, de même qu’entre divers groupes d’éleveurs. Les conflits concernent principalement l’accès aux ressources naturelles et peuvent être attribué à certains facteurs clés.

Types de conflits	Causes des conflits
Agriculteurs - éleveurs	Mise en culture empiétant sur les terres pastorales, y compris les pâturages et les couloirs de transhumance la mise en culture a empiété sur les terres pastorales, y compris les pâturages et les couloirs de transhumance. Manque d’eau en saison sèche (donnant accès aux pâturages de saison sèche) constitue un problème dans certaines regions du cercle, ce qui oblige les éleveurs et les agriculteurs à rivaliser pour accéder à des ressources d’eau peu abondantes. Étant donné que l’on accorde généralement la priorité à une utilisation agricole des terres plutôt que pastorale, cela entraîne l’exclusion des éleveurs des points d’eau stratégiques à des moments critiques de l’année. Divagation des animaux entrainant la destruction des cultures, compétition sur l’accès aux ressources (eau, terres), abattage délibéré des animaux
Mauvaise gestion des litiges agro pastoraux	Rupture de confiance et de communication entre les groupes d’éleveurs résidents et non résidents d’une part, et les groupes agropastoraux d’autre part. Les systèmes coutumiers de réciprocité qui existaient autrefois entre les groupes agricoles et non agricoles ne sont plus aussi répandus ni aussi efficaces qu’auparavant. De nombreux groupes d’éleveurs ont perdu leur bétail et ne peuvent plus échanger du lait et du fumier avec les agriculteurs sédentaires. Ces derniers investissent de plus en plus dans du bétail et gèrent leurs troupeaux eux-mêmes, plutôt que de les confier aux éleveurs peuls comme ils le faisaient autrefois. De plus, ces groupes agropastoraux sédentaires n’ont plus besoin des éleveurs transhumants pour obtenir du fumier pour leurs champs, et ils tendent à conserver les ressources pastorales locales pour leur propre usage (par ex. Les résidus de récoltes).
Rapports délicats entre les communes et comité de suivi “informel” des accords	Ces comités se composent des « notables » des communautés locales, y compris les autorités coutumières, les maires et autres personnalités d’importance, de façon à représenter les différents groupes ethniques vivant dans la région. D’un point de vue juridique, les comités ne possèdent pas de statut officiel et opèrent de façon informelle, en étroite coopération avec les institutions officielles (les communes, par ex.). Leurs activités englobent la prévention des conflits, par le biais de tournées de sensibilisation et d’information dans les villages, ainsi que la résolution des conflits (principalement à travers la conciliation). Les comités de paix se sont avérés très efficaces en matière de rétablissement de la paix dans le cercle. Il reste toutefois

de paix intercommunautaires.	quelques questions d'importance à aborder à plus long terme, notamment : (i) la clarification de leurs rapports avec les communes récemment établies dans le cadre de la politique de décentralisation et charges de la gestion des ressources naturelles ; (ii) leur viabilité économique à long terme (les comités sont actuellement financés par des bailleurs extérieurs) ; (iii) la clarification des rôles des différentes institutions de gestion des conflits, telles que les comités de paix, les juges et les comités de gestion des conflits établis par les communes, afin d'éviter des situations de pluralisme juridique mal coordonné
Repli identitaire et tensions intercommunautaires	L'incapacité à gérer de façon constructive et à résoudre les conflits autour des ressources crée une situation de conflictualité permanente, affaiblissant considérablement la cohésion sociale. En effet, les groupes d'acteurs opposés dans le cadre de cette compétition autour des ressources, se retrouvent en situation d'opposition constante, permettant difficilement de surmonter ce clivage. Comme ces clivages recoupent généralement des lignes de séparation entre villages ou communautés, ces conflits prennent souvent une tournure intercommunautaire. Mais ce type de conflits est tout aussi présent au sein des communautés, que ce soit entre agriculteurs d'un même village, ou éleveurs d'une même communauté. Ainsi, la dynamique de repli sur soi consécutive aux insuffisances constatées dans le règlement des conflits au niveau de chaque groupe d'acteurs, en l'absence de cadres d'échange et de dialogue appropriés, renforce progressivement la constitution au sein de chaque groupe d'une vision ou d'une « trame narrative » à travers laquelle « l'autre » est stéréotypé, analysé à travers certaines idées préconçues et préjugés. Ces trames narratives tendent à présenter l'autre – l'autre communauté, les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, etc. – comme un opposant aux intérêts irréconciliables aux nôtres, antagonisant les rapports et contribuant à la conflictualité de la zone.

Analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement

Les femmes en milieu rural

Dans les régions du projet, les femmes constituent une part importante dans la vie socio-économique. Leurs activités économiques sont fortement tributaires des impacts du changement climatique, de l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles disponibles, engendrant des frustrations aboutissant à des conflits entre les usagers. L'une des ressources qui met le plus en évidence la vulnérabilité des femmes est la rareté des ressources en eau (pratiques agro-sylvo-pastorales inappropriées). La diminution des surfaces de pâturages et des cultures maraîchères exploitées affecte les revenus des femmes majoritairement présentes dans les activités de maraîchage et génère des tensions entre les éleveurs et les femmes agricultrices.

La difficulté d'accès au foncier par les femmes est également tributaire des pratiques culturelles et traditionnelles au Mali. Si leurs rôles sont différents selon les régions, on observe, toutefois, partout qu'elles ont un accès plus restreint que les hommes aux ressources et aux débouchés qui leur permettraient d'être plus productives et de jouer pleinement leur rôle qui est la pacification des communautés. Par exemple, dans la région de Mopti, les femmes représentent 52% de la population totale dont 78% vivent en milieu rural, et assurent plus de 70% de la production alimentaire. Elles participent activement dans l'exploitation mais n'ont aucun contrôle de ressources.

La diminution des biens et services pastoraux affecte les femmes dans leurs tâches ménagères quotidiennes (collecte du bois, diminution des rendements de fruits des bois, etc.) contribuant à l'accroissement de la vulnérabilité des femmes face au risque de radicalisation et d'extrémisme violent. Les femmes ne disposent pas souvent de la capacité suffisante de gestion financière, ce qui conduit généralement à l'échec de leurs activités. Confrontées au changement climatique, à l'absence d'épargne rurale, à l'analphabétisme, les femmes rurales n'ont souvent pas la capacité financière et les compétences nécessaires pour jouer convenablement leur rôle de responsable des besoins nutritionnels et éducationnels de la famille. Les activités génératrices de revenus (embouche ovine, maraîchage, petit commerce) demeurent les seules issues possibles pour les femmes. Les femmes ont

des compétences limitées en matière d'entrepreneuriat, de management, d'organisation et d'utilisation des techniques culturelles modernes qui améliorent les rendements. En plus, il y a une insuffisance d'agents d'encadrements pour accompagner les femmes dans le domaine agricole. Ces faiblesses font qu'elles n'arrivent pas à bien s'organiser et accéder à des marchés plus rentables pour pérenniser leurs activités. Les associations de femmes et les groupes productifs féminins ont une faible capacité commerciale et marketing, une méconnaissance des marchés, un manque d'informations limitant leur accès aux marchés les plus rémunérateurs et impactant leur développement sur le moyen et le long terme. Le projet doit permettre de renforcer les capacités des associations et entreprises féminines pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces de marketing et de veille commerciale. Il aura comme base, la collecte d'informations à partir des études de marchés qui seront réalisées sur les filières retenues. Le financement agricole demeure difficile à obtenir pour les agricultrices.

Les ONG et OSC

Les ONG locales et organisations communautaires citoyennes : de nombreuses ONG et organisations communautaires sont actives dans les préfectures et localités ciblées sur les problématiques de développement local, d'accès des jeunes à l'emploi et d'autonomisation des femmes. Ces organisations parfois animées par des femmes engagées et disposant de bonnes capacités d'influence seront identifiées par le projet et mis à contribution dans sa mise en œuvre. Relais importants aux niveaux locaux et communautaires, leur implication favorisera l'appropriation des communautés, la dissémination des messages, des bonnes pratiques de prévention de la radicalisation, la vulgarisation des technologies vertes au sein et au-delà des localités directement ciblées. Ainsi, le projet puisera dans les atouts qu'offrent ces organisations locales et communautaires qui en plus de bénéficier de renforcement seront des acteurs véritables dans la réalisation des activités du projet.

Agriculteurs

L'agriculture est la principale activité économique des régions de Mopti et de Kayes. L'agriculture est essentiellement basée sur les cultures du mil et du sorgho. Le secteur agricole de Mopti, qui fait la fierté du cercle, d'où l'appellation «grenier de la 5^e région du Mali», est très mal organisé et est tributaire des variations de la pluviométrie. La production du mil fait l'objet d'exportation vers les autres localités à l'intérieur et hors du Mali. Les agriculteurs sont les principaux acteurs de la pression sur l'environnement du fait essentiellement de pratiques traditionnelles (culture sur brûlis, non rotation des cultures qui appauvrit le sol). Ces cultures sur brûlis et la non rotation des cultures appauvrissent la qualité du sol et le couvert végétal accentuant la dégradation de l'environnement et ses effets. Analphabètes à plus de 90%, les agriculteurs au Mali ont des pratiques et techniques qui impactent négativement sur l'environnement, réduisent la fertilité du sol, renforcent la déforestation. Si l'agriculture apparaît souvent antagoniste avec la préservation de l'environnement sur lequel elle ferait peser des contraintes importantes, il est toujours possible de développer une agriculture verte durable préservant l'environnement, ce qui est entre autres un des objectifs du présent projet. Les agriculteurs sont confrontés à une réduction des surfaces culturales et des ressources hydriques, dus à l'augmentation de la population et au développement des exploitations minières industrielles et artisanales. Les agriculteurs sont souvent en conflit avec les éleveurs notamment en période de transhumance, les zones agricoles n'étant pas grillagées, les couloirs de transhumance pas respectés et les cultures détruites par les bovins. En outre la rareté croissante de l'eau crée une compétition accrue avec les éleveurs pour cette ressource et accélère les tensions.

Éleveurs

Les éleveurs constituent la troisième force socioéconomique du Mali et surtout du milieu rural. Les éleveurs sont majoritairement des hommes, les jeunes hommes étant utilisés pour la transhumance. Ils possèdent une population animale qui fait plus du double de la population humaine du pays. Sur une croissance permanente et des besoins qui s'accroissent en termes de ressources naturelles (terre et eau surtout), la cohabitation pacifique devient de plus en plus difficile. Les conflits naissent et se multiplient sur fond de lutte pour l'accès aux ressources en eau et à la terre. Avec des pratiques inadaptées à la gestion d'un nombre important d'animaux, les éleveurs pratiquent en général la

technique de la « divagation » (animaux en liberté) qui est source de conflits, et plus particulièrement en période de transhumance.

Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat

Les collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat jouent un important rôle d'équilibre sociopolitique dans ces zones ciblées et assurent fréquemment, avec les autorités traditionnelles et religieuses, des fonctions de médiation et de gestion de conflits. En outre les services déconcentrés sont en mesure d'apporter des conseils et expertises aux autres acteurs sur les technologies vertes pouvant contribuer à réduire l'impact de la dégradation de l'environnement sur les causes des conflits. Les décisions des collectivités locales, au travers des Plans de Développement Local (PDL) et des Plans Annuels d'Investissement (PAI), sont parfois sources de tensions et frustrations, étant rarement issus de processus concertés, n'étant pas sensible aux conflits (et parfois les créant) et peu expliqués aux populations. En outre une fois les ressources disponibles, celles-ci ne sont pas nécessairement utilisées pour la réalisation des infrastructures prévues. Les Comités préfectoraux de suivi environnemental et social, chargés du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des concessions, sont peu opérationnels et ne permettent pas la réalisation effective de la restauration de l'environnement.

Analyses spécifiques des conflits dans les zones d'interventions

Commune de Dandougou Fakala (cercle de Djéné)

L'analyse de la composition ethnique montre que la commune est majoritairement habitée de Dogon, de Forgeron, de Malinké et de Bambara. Les Dogons totalisent 60,69% de la population et restent majoritaires dans 4 villages de la commune. La commune de Dandougou Fakala est peuplée d'une forte communauté d'agro pasteurs. En outre on trouve une faible partie qui s'adonne au commerce, à l'artisanat et au service. L'agriculture avec 52,05% de la population est la première activité économique de la commune. L'agriculture est essentiellement pluviale et reste tributaire des aléas climatiques comme du manque de moyens de production. L'élevage qui occupe 24,39% des actifs est la deuxième activité des ménages. Pratiquée presque dans l'ensemble de la commune, elle souffre cependant de l'insuffisance d'eau. Cet élevage vient en appui à l'agriculture dans un système d'agro-pastoralisme : fertilisation des terres et traction animale des charrues.

Commune de Sokoura (cercle de Bankass)

Les besoins de terres cultivables ont contraint certains groupes de Dogons à s'établir dans la plaine du Séno, en bordure du Sourou ou à migrer dans la région de Sikasso. Quel que ce soit le relief ; les Dogons ont gardé une organisation foncière coutumière bien hiérarchisée, chargée respectivement de la gestion du patrimoine foncier appartenant au canton coutumier, au village et au lignage. Dans le cercle de Bankass, à l'instar des Dogons les autres communautés rurales MarkaDafing, Pana et Peulh gèrent traditionnellement l'accès à la terre en se référant aux autorités foncières coutumières supra-villageoises; villageoises et lignagères. Les pouvoirs fonciers coutumiers s'affaiblissent progressivement de la colonisation jusqu'à nos jours, suite aux politiques d'expansion de l'Etat jacobin ou décentralisé en milieu rural. La décentralisation au Mali à la faveur de la démocratie en 1992 est une opportunité ayant mis en milieu rural de façon pertinente un système de bicéphalisme foncier : autorités terriennes traditionnelles et conseils communaux. Le système foncier coutumier basé sur le patrimoine foncier collectif (canton coutumier, village, lignage) s'étendant sur une aire difficilement délimitable est donc une source de conflit pour l'accès à la terre ; Des cas de cohabitation entre élus communaux et autorités coutumières foncières ont été certes tentés, par la mise en place des plans fonciers ruraux tendant à sécuriser les droits fonciers coutumiers afin de réduire et maîtriser les conflits fonciers coutumiers. Les conflits autour des ressources sont presque exclusivement analysés à travers le prisme des conflits agriculteurs/éleveurs, ou encore intercommunautaires – selon des facteurs de regroupement qui suivent à peu près les mêmes lignes. Or, de nombreuses consultations menées sur le terrain semblent laisser entrevoir qu'au-delà de la communauté d'appartenance ou du statut d'agriculteur, d'éleveur ou autre, et au-delà des spécificités précises de chaque conflit, une constante

semble se dessiner : le sentiment d'inégalité dans l'accès aux ressources, la perception de « ne pas [avoir] de droits » ou de « ne pas [être] traité comme tous les Maliens », relève de groupes ou d'acteurs démographiquement minoritaires, allochtones ou autres, face aux « propriétaires » (dans son sens traditionaliste) de la terre. Ainsi, ces dynamiques semblent pointer que malgré les problèmes indéniables et inévitables liés à la compétition, et malgré les problèmes de fonctionnement internes des différents mécanismes de gestion, d'arbitrage ou de justice (traditionnels ou modernes), l'un des facteurs clés de la conflictualité dans la zone résiderait dans les structures de pouvoirs – autrement dit dans les relations de domination entre un groupe et un autre, que ce soit pour des raisons historiques, de possession de la terre, d'avantages.

Commune rurale de Sandaré (cercle de Nioro/region de Kayes)

La Population résidente dans la Commune est estimée à 31 424 habitants. Elle est répartie entre les Bambaras 3 /4, les Soninkés, les peulhs, les Diawambés. L'islam est présent dans la commune à travers les sectes de Tidianiya et d'hamallisme. Les principales activités économiques des populations sont: l'Agriculture, l'élevage, le petit artisanat, le commerce, la cueillette. L'agriculture occupe la majeure partie de la population. Elle est confrontée aux aléas climatiques: insuffisance et mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace, fortes températures, et vents violents, inondations. Les principales spéculations cultivées sont le sorgho, le mil, l'arachide et le niébé. L'élevage bénéficie des conditions climatiques très favorables. Il porte essentiellement sur les bovins, les ovins et les caprins. Pour le commerce de bétail, il n'existe pas de marché structuré et aménagé, cependant certains en font leur profession (Revendeur de bétail). Les marchés hebdomadaires à travers les différents villages (Sandaré; Mozombougou) constituent des potentiels points de vente et de spéculations de bétail. L'exploitation forestière: les ressources forestières sont très limitées. Les activités d'exploitation forestière restent la cueillette des feuilles de baobab et de certains fruits comestibles (jujube et pain de singe). Cette commune à l'instar de la plupart des communes de Nioro du Sahel, enregistre de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause de la divagation du bétail local ou le passage du bétail transhumant. Un autre type de conflit récurrent de la commune, particulièrement en milieu soninké, est le conflit entre nobles et esclaves. En effet, l'esclavage est encore d'actualité en milieu soninké. Ainsi les descendants d'esclaves sont régulièrement victimes de brimades et de sévices. Et ceux qui refusent de se soumettre à cette pratique d'un autre siècle sont violentés en toute impunité ou sont condamnés à l'exil. Les rares victimes qui ont osé porter l'affaire devant les tribunaux ont vu toutes leurs familles chassées du village.

Commune rurale de Simby (cercle de Nioro/region de Kayes)

La population de la commune rurale de Simby est estimée à 27 190 habitants (13 243 hommes et 13 947 femmes). Elle est constituée de soninké, malinké, peulh, bambara et maure. Cette population est majoritairement jeune. L'exode rural est très pratiqué par les jeunes hommes. Le mouvement migratoire se fait vers la France, l'Espagne, la RCI, la Guinée, le Congo, le Sénégal et les villes comme Bamako, Kayes, etc. La commune dispose d'énormes ressources naturelles. Il convient de signaler que les ressources sont anarchiquement et abusivement exploitées provoquant souvent des conflits entre exploitants et communautés, entre communautés elles-mêmes et entre exploitants et agents des eaux et forêts. Les activités économiques sont largement dominées par celles du secteur primaire notamment l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière. Elles occupent plus de 90% de la population active de la commune. Grenier du cercle de Nioro du Sahel, l'agriculture à Simby constitue le socle de l'économie locale, elle joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire et contribue à la création de richesse et d'emploi. En effet, la commune de Simby dispose de terres cultivables et fertiles. La commune produit le mil, le sorgho, le fonio, le maïs, le niébé, la pastèque, le riz et l'arachide. L'élevage, deuxième activité économique joue un rôle essentiel dans l'économie locale et constitue le principal moyen d'épargne pour la population. Il est pratiqué de façon sédentaire et transhumante. Le non-respect des pistes de transhumance et l'accès aux points d'eau donnent

souvent lieu à des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il convient aussi de signaler que le vol et la divagation du bétail constituent une véritable source de conflit.

Analyse du genre

La population de la République du Mali est estimée à 18 millions d'habitants (dont 51% de femmes), avec un taux de croissance démographique annuel de 3,6 % en 2016. Le Mali possède l'un des taux de fécondité les plus élevés au monde avec plus de six enfants par femme en 2013.

Indice d'inégalité de genre (IIG) au Mali

L'IIG, qui reflète les inégalités fondées sur le genre, peut être interprété comme la perte de développement humain due à l'inégalité entre les réalisations féminines et masculines. Le Mali a une valeur de l'IIG de 0,689, le classant 156 sur 159 pays dans l'indice de 2015. Au Mali, 8,8% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 7,3% des femmes adultes ont atteint au moins le niveau d'éducation secondaire contre 16,2% de leurs homologues masculins. Les femmes représentent 52 % de la population rurale, et elles vivent à 64,2 % en dessous du seuil de pauvreté. Le Mali occupe la 50e place sur les 52 pays concernés par ce classement (selon la Banque Africaine de développement). Selon l'étude, au Mali, les femmes qui représentent 75% de la main d'œuvre agricole pourraient apporter beaucoup plus en termes de croissance et de développement. Mais toute une série d'obstacles les freinent. Parmi ceux-ci la ségrégation du marché du travail, le difficile accès aux crédits dans les banques, entre autres. L'étude révèle aussi que les femmes ont moins accès à la terre à cause des régimes fonciers défavorables. Seulement 5% des femmes Maliennes sont des propriétaires terriennes. Dans certaines contrées rurales, leur charge alourdie par des travaux comme le ramassage du bois, le puisage de l'eau 15 à 17 heures par jour les empêche d'être autonomes.

La Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali)

La présente **Politique Nationale Genre** du Mali ne se situe pas en opposition aux valeurs socioculturelles qui forgent l'identité et la fierté du Peuple malien. Elle vient plutôt réaffirmer et renforcer les valeurs positives et respectueuses des droits des femmes et des hommes qui se traduisent dans les pratiques familiales, sociales et communautaires. Reconfirme le rôle indéniable de la famille comme vecteur de transmission des valeurs culturelles et égalitaires. Une des valeurs culturelles séculaire du Mali est le Maaya qui couvre un vaste champ sémantique où les notions d'être, de savoir-être et de savoir-faire sont essentielles. Il englobe les notions d'hospitalité (jatigiya) et d'alliance (sanakunya) qui occupent chacune une place stratégique car porteuses de valeurs sur le voir-vivre ensemble, le partage, la solidarité, la paix et la cohésion sociale. Ces valeurs essentielles cimentent les relations entre les femmes et les hommes au Mali au niveau toutes les aires culturelles. Cette Politique Nationale Genre du Mali est fondée sur le respect des droits universels tout en conjuguant les valeurs liées à une société tolérante, ouverte sur le monde et désireuse de faire évoluer favorablement les traditions et les mentalités vers plus de justice, d'équité et d'égalité.

Les questions de genre dans l'environnement et les changements climatiques

Il ressort des différentes études menées sur le changement climatique (CC) au Mali que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont les sécheresses, inondations, vents violents et fortes variations de température. Ces changements climatiques menacent en premier lieu le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) et l'exploitation des forêts, secteurs clés de l'économie du pays. La santé, les ressources en eau, les infrastructures, l'industrie et les mines sont aussi exposées aux changements climatiques (AEDD, 2011). D'un côté, les femmes sont victimes des effets néfastes des changements climatiques mais de l'autre, certaines activités féminines – telles que la teinture des Bazins et les transformations artisanales de produits agricoles – ont des impacts négatifs sur l'environnement. Des mesures concrètes doivent accompagner les campagnes de sensibilisation en cours: aménagement de fosses de collecte pour les eaux usées des teinturières, aménagement des ateliers des savonneries, etc. Pour faire face aux défis du changement climatique, diverses actions ont été initiées par les différents acteurs dans plusieurs secteurs. C'est ainsi que la Politique nationale sur les changements climatiques a été élaborée et servira de cadre de référence aux différentes interventions dans le domaine.

- a) *Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).*

Le projet s'intègre de manière générale dans le **Cadre Stratégique de Croissance de la Réduction de la Pauvreté (CSCR)** qui constitue la référence pour la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales au Mali. Le CSCR 2011- 2017 a été révisé afin d'y inclure des priorités de développement durable et de préservation des ressources naturelles. De plus, le Mali s'est doté d'un **Cadre Stratégique de Relance Économique et Développement Durable (CREDD)** 2019-2021, qui vise en son Axe préalable N°1 d'asseoir la paix et la sécurité sur tout le territoire national, condition *sine qua non* de tout développement. Le CREDD prévoit également le cadre stratégique "**Le Mali, pour une économie verte et résiliente aux changements climatiques une Économie Verte et Résilience**" (2011). Il entend contribuer à l'atteindre des objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 et de promouvoir un développement inclusif permettant de réduire la pauvreté et les inégalités. Le projet répond à l'objectif explicite de la **Politique Nationale sur les Changements Climatiques** (2011) de «faciliter une meilleure intégration des défis climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles de développement socioéconomique et dans les processus de planification au niveau national et territorial ».

Le Mali a ratifié la **Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique (CCNUCC)** en 1994 et le Protocole de Kyoto en 2002. Ces engagements se sont concrétisés par l'élaboration de documents suivants :

- Le Programme d'Action national d'Adaptation aux effets du changement climatique (PANA), élaboré en 2007
- Les deux premières Communications nationales sur le Changement climatique (2000 et 2011), la troisième étant en cours de finalisation ;
- La Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC, 2014)
- Le Plan National Climat (PANC 2012-2017), afféré à la Politique et la Stratégie nationales propose des actions visant à intégrer le changement climatique dans les politiques sectorielles.
- La Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) (2015)

Le projet répond aussi aux objectifs stratégiques de la **Politique Nationale du Genre** (2011) : axe 2 « *Développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays (...)* », axe 3 « *Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production* » et axe 6 « *Prise en compte du genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changement et dans les budgets, en considérant le contexte de la déconcentration et la décentralisation* ». Enfin, le projet offre des réponses programmatiques (au niveau du PBF) pour résoudre de manière holistique et intégrée la problématique genre, conflits, gouvernance, et gestion des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique.

Concernant l'**UNDAF**, l'**UNCDF** et l'**ONUDI** sont investis conjointement dans la réalisation de l'axe 4.5: *Croissance inclusive et développement ; Construction d'une économie émergente ; les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté ; et comptent contribuer à la réalisation de cet effet à travers ce projet.*

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description du contenu du projet

Le projet propose de travailler à l'aide d'approches innovantes qui permettront de faciliter l'atteinte des résultats efficaces et contribueront à leur durabilité.

Résultat 1 : Les capacités techniques et opérationnelles des communautés, des collectivités et des organisations de la société civile face aux conséquences de la dégradation environnementale et des risques climatiques sont renforcées et la planification et des investissements permettant de réduire les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques sont réalisés via des activités communautaires

Produit 1.1 : La planification et la prise de décision locale sont plus inclusives, transparentes, sensibles au genre, au changement climatique et aux conflits liés à la gestion des ressources naturelles

Activité 1.1.1 : Identifier les groupes de femmes et de jeunes en collaboration avec les autorités locales, chefs des différentes communautés, et services techniques pour des activités de « cash for work ».

Activité 1.1.2 : Organiser des cadres de concertation communaux pour identifier et prioriser des solutions concernant la mitigation des conflits existants lié aux ressources naturelles et aux aléas climatiques.

Produit 1.2 : Les capacités des communautés, des collectivités locales et autres acteurs locaux pour intégrer les dimensions conflits/paix liés à l'exploitation des ressources naturelles, genre et adaptation au changement climatique dans leurs systèmes de planification-budgétisation locale et dans la maîtrise d'ouvrage sont renforcées

Activité 1.2.1 : Organiser des formations sur les enjeux de sécurité/cohésion sociale sur les outils d'analyse de conflit et la conception de plan d'action inclusif

Activité 1.2.2 : Organiser des formations sur la prévention et la gestion des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs

Activité 1.2.3 : Organiser un Fora (élus locaux, services déconcentrés, chefs traditionnels coutumiers, autorités des communautés rurales) sur le partage des responsabilités de chacun sur la gestion des ressources naturelles

Produit 1.3 : Des investissement et activités de « cash for work » vertes (adaptation au changement climatique/réduction des conflits) sont réalisées à travers les collectivités locales via le mécanisme LoCAL.

Activité 1.3.1 : Mise en œuvre du mécanisme LoCAL : SRCBP, auprès des communes, via l'ANICT pour la réalisation des investissements et activités.

Activité 1.3.2 : Identification des investissements et des activités de « cash for work » vertes visant à atténuer les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques.

Activité 1.3.3 : Formation des bénéficiaires (femmes / jeunes) sur les activités de « cash for work » vertes identifiées.

Activité 1.3.4 : Réalisation des investissements et ouvrages verts visant à atténuer les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques en « cash for work » avec les femmes et les jeunes.

Résultat 2 : Les femmes bénéficient d'opportunités économiques vertes réduisant les causes des conflits intercommunautaires/ dégradation environnementale

Produit 2.1: Les capacités techniques et opérationnelles des groupes de femmes opérant dans le secteur agropastoral sont renforcées pour des AGR vertes et durables

Activité 2.1.a : Formation technique (production et transformation agroalimentaire, gestion de la qualité respectueuse de l'environnement, emballage et étiquetage, conservation des fruits et légumes, Conservation des céréales et des légumineuses, transformation des denrées alimentaires d'origine animale et hygiène, Conservation du lait et de ses dérivées, appui technique pour le développement de nouvelles AGR vertes (production de biofertilisants, compostage, pierre à lécher biologique, protéine en pailles)

Activité 2.1.b : Formation entrepreneuriales/ commerciales (formulation de plans d'affaires, gestion d'entreprise, gestion financière, accès au marché, marketing, introduction à l'entreprenariat vert, introduction à la veille commerciale)

Activité 2.1.b : Formation des formateurs (membres des OSC locales) pour un meilleur engadrement des groupes de femmes agropastorales (technologie alimentaire, développement de chaînes de valeur agricoles, production verte)

Activité 2.1.c : Acquisition d'équipement prioritaire et matériels de la transformation agroalimentaire pour le développement des AGR

Produit 2.2 : le Mécanisme de financement IDEA est mis en œuvre pour financer les AGR vertes

Activité 2.1.a : Sélection des meilleures AGR (viabilité économique, impact environnemental, impact sur la cohésion sociale)

Activité 2.1.b : Renforcement des plans d'affaires des AGR sélectionnées

Activité 2.1.c : Développement d'un mécanisme d'appui financier IDEA (sous forme de subventions versées en tranches et soumises à condition des réalisations effectuées conformément au plan d'affaires et au plan de financement approuvé par l'équipe du projet)

Activité 2.1.d : Accompagnement et suivi rapproché des groupes de femmes financés dans le développement de leurs AGRs

b) Cadre des résultats du projet, Annexe B à compléter

c) Fournir une *théorie du changement* pour le projet –

SI la planification et la prise de décision locale sont plus inclusives, transparentes, sensibles au genre, au changement climatique et aux conflits liés à la gestion des ressources naturelles ;

SI les capacités des communautés, des collectivités locales et autres acteurs locaux pour intégrer les dimensions conflits/paix liés à l'exploitation des ressources naturelles, genre et adaptation au changement climatique dans leurs systèmes de planification-budgétisation locale et dans la maîtrise d'ouvrage sont renforcées ;

SI des investissements et activités de « cash for work » vertes (adaptation au changement climatique/réduction des conflits) sont réalisées à travers les collectivités locales et que les femmes agropastorales sont dotées de capacités pour accéder à des emplois verts rémunérateurs et contribuant à réduire les causes des conflits tout en renforçant le dialogue au sein des communautés;

PARCE QUE les ressources naturelles sont mieux gérées, parce que les conflits liés à la dégradation des ressources naturelles, le genre et l'impact du changement climatique est pris en compte dans la planification et les investissements, parce que les communautés, les acteurs locaux

et les collectivités locales sont formées, parce que les femmes auront développé des stratégies d'adaptation effective à travers les AGR vertes

ALORS les impacts de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur les conflits, la perception d'injustice dans les politiques de développement local, et la vulnérabilité des femmes aux risques de conflits intercommunautaires seront réduits.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet

Le projet sera mis en œuvre conjointement par les deux Agences, l'UNCDF et ONUDI à travers deux axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Renforcer, à travers le Mécanisme LoCAL les capacités techniques et opérationnelles des communautés, des collectivités et des organisations de la société civile face aux conséquences de la dégradation environnementale et des risques climatiques et renforcer la planification et des investissements permettant de réduire les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatique.

L'approche consiste à consolider le Mécanisme de Financement de l'Adaptation au niveau Local (LoCAL) dans les communes du Cercle de Nioro. LoCAL fournit un mécanisme innovant pour acheminer le financement vers les collectivités locales en faveur d'économies et communautés locales vertes et résilientes au changement climatique. LoCAL associe des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) –qui garantissent la programmation et la vérification des dépenses, – à un appui technique et un renforcement des capacités. Reconnu internationalement, LoCAL est à ce jour le seul mécanisme de SRCBP. Au Mali, LoCAL a été le premier mécanisme de subventions basées sur la performance. Le mécanisme est mis en œuvre dans deux communes de Nioro du Sahel (Simby, Sandaré).

Tout d'abord, il sera question d'identifier les localités les plus impactées par les conflits liés à la dégradation de l'environnement et les risques climatiques et l'analyse des conflits par commune et si possible par localité d'intervention. Ce processus sera mené par le projet à travers les ONG partenaires de mise en œuvre. Aussi, ce processus permettra d'identifier des acteurs locaux qui interviennent dans ces conflits afin d'élaborer une méthodologie participative et inclusive basée sur la concertation.

L'adhésion à cette méthodologie participative, vise à inciter les partenaires locaux à mettre en place dans les communes des cadres de concertation permanents. Ces instances serviront d'opportunités d'échanges, de débats, d'analyses et de propositions de réponses à la dégradation de l'environnement, cause des conflits, et permettront aussi de renforcer la cohésion sociale. A travers ces cadres de concertation, des groupes spécifiques seront mis en place par thématique comprenant tous les acteurs impliqués. Ce sont des instances d'information et de sensibilisation ; mais surtout dialogue entre les femmes et les autres acteurs en présence afin de faciliter le rapprochement des points de vue.

A travers les cadres de concertation avec l'appui des autorités locales et des collectivités, le projet travaillera avec les bénéficiaires du projet afin d'avoir une bonne connaissance sur leur potentiel en matière de réponse à la dégradation de l'environnement.

Les bénéficiaires directs du projet sont 8 organisations de la société civile (à savoir 2 OSC par commune), les autorités locales (40 autorités locales au total) et les collectivités territoriales (4 collectivités territoriales), 500 femmes actives dans le domaine agropastoral (à travers les AGR soit 125 femmes par communes) et qui du fait de leur activités se trouvent confrontées au défi de la dégradation environnementale mais aussi au cœur des conflits entre agriculteurs et éleveurs (regroupées en coopératives, associations productives ou groupement d'intérêt économique, sont les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et d'autres, vivant dans les mêmes localités. Ces trois groupes (organisations de la société civile, collectivités locales et groupes de femmes) seront impliqués dans les principales activités de réduction de la vulnérabilité et de réponses à la dégradation de l'environnement. Cette approche permettra de les rapprocher et d'instaurer un dialogue basé sur des intérêts renforcés par la complicité et le soutien mutuel.

En favorisant l'accès à l'investissement des collectivités locales à travers le mécanisme LoCAL et à travers des activités d'adaptation d'utilité communautaire réalisés sous forme du « cash for work » (contractualisation communautaire), le projet renforcera indirectement la situation économique de plusieurs centaines de personnes à travers : (i) la capacité financière améliorée des bénéficiaires directs permettant une meilleure prise en charge des membres de leurs familles (en moyenne 3 personnes par individu) ; (ii) le bénéfice des infrastructures pour la communauté impactera la vie de plusieurs centaines de personnes dans chaque commune; (iii) le renforcement des capacités des collectivités locales en termes de développement de réponse d'adaptation au changement climatique, et aux conflits induits et/ou accélérés par la dégradation de l'environnement et des aléas climatiques, et à termes la promotion de modèles adaptés pour répliquer y compris dans les localités environnantes favorisera un effet de propagation et une meilleure gestion des conflits, à la création de nombreux emplois indirects, ainsi que la propagation de bonnes pratiques en respect avec l'environnement.

Axe stratégique 2 : Outiller et garantir aux femmes un accès aux opportunités économiques vertes réduisant les causes des conflits intercommunautaires/ dégradation environnementale.

A la suite de l'identification des 500 femmes, des ateliers de formation en leur faveur seront organisés afin de renforcer leur connaissance sur les techniques et pratiques vertes visant à réduire la dégradation de l'environnement et permettant de générer des revenus. Ces ateliers permettront de développer une agriculture, un pastoralisme, la transformation de produits et la mise en place de service respectueux de l'environnement (à travers notamment la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation des matières premières; la diminution des émissions de gaz à effet de serre ; et la limitation des déchets et de la pollution). Il s'agira surtout de créer de la valeur ajoutée à des pratiques ou produits déjà existants à travers :

- Le développement de nouvelles compétences pour les femmes en particulier en matière de techniques et technologies vertes (production de biofertilisants, compostage, énergies renouvelables avec l'installation de panneaux solaires pour l'irrigation, valorisation des déchets en vue d'améliorer la productivité et la production agricoles). Un diagnostic technique préliminaire au début du projet permettra d'identifier les besoins prioritaires et les réponses les plus adéquates à apporter dans le cadre du projet.
- La mise en place d'une agriculture biologique c'est-à-dire un système agricole qui met l'accent sur une gestion rationnelle des ressources naturelles (utilisation, conservation, renouvellement des sols, des eaux, des forêts, de la biomasse, des ressources halieutiques et animales)
- Le développement de nouveaux aliments biologiques destinés à l'alimentation animale (ex : pierre à lécher biologique, paille en protéines) avec la clé la création de nouveaux débouchés financiers pour les femmes
- la production et la commercialisation des produits agricoles améliorés (technique améliorée de transformation et respect des règles d'hygiène, conservation, emballage, marketing, distribution)
- Le développement d'activités de transformation agro-alimentaire sur des produits à valeur ajoutée.
- L'accompagnement à l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'agriculture permettrait de développer de nouveaux produits et service, de générer plus de revenus et enfin de mieux de fixer la main-d'œuvre locale.

Aussi, la promotion de techniques agricoles propres par le développement des pratiques durables permettra d'utiliser moins de pesticides dans les entreprises agricoles, les exploitations familiales productives et l'adaptation réussie aux changements climatiques. En effet, les pratiques agricoles actuelles consomment plus de 70 % des ressources en eau douce de la planète et sont responsables de plus de 13 % des émissions de gaz à effet de serre. On peut également leur imputer de 3 à 5 millions de cas d'empoisonnement aux pesticides et plus de 40 000 décès par an⁸ en Afrique de l'Ouest.

L'appui technique des bénéficiaires dans la mise en œuvre AGR, permettra de renforcer leurs capacités en esprit d'entreprise et à l'élaboration des plans d'affaires. Ce qui les préparera à la mise

⁸ « Vers une économie verte. Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté », PNUE 2011.

en place des activités, à leur gestion, développement et pérennisation. Un mécanisme de financement sera mis en place et permettra de financer les AGR à travers les subventions et un mécanisme de crédits

La pérennisation de ces AGR est un objectif clé du projet. Pour ce faire, le projet visera à renforcer les capacités existantes et à développer les nouvelles compétences des groupes de femmes d'une part, assurer un suivi et un accompagnement rapproché de ses AGR par une structure locale (ONG compétente de proximité) pendant et après la réception du financement. D'autre part, ces groupes de femmes bénéficieront d'un appui financier pour développer davantage leurs activités économiques, ces groupes seront également formés en accès en financement et montage de projet afin de pouvoir accéder aux services de microcrédit disponibles dans leur région et cela au-delà de la durée du projet. Ainsi l'approche du projet vise à renforcer les capacités des femmes à les accompagner pour qu'elles puissent consolider leur acquis et être à même de fonctionner de manière autonome au-delà de la durée du programme. L'appui dispensé aux groupes de femmes pour le développement des AGR s'appuiera sur la méthodologie IDEA (Innovation, Development and Entrepreneurship for All), développé par l'ONUDI.

Cette méthodologie flexible, modulaire et intégrée (déjà mise en œuvre avec succès au Sénégal et au Mali) vise à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Cette approche a été conçue pour fournir un appui continu tout au long des différentes étapes de la création et du développement d'entreprise tout en s'adaptant aux réalités locales (secteur informel important, faiblesse du niveau de formation des bénéficiaires, accès limités aux ressources et à l'information) et aux contraintes spécifiques de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les pays en voie de développement notamment l'absence de mécanismes de financement appropriés, la nécessité d'un suivi rapproché et personnalisé et enfin le besoin d'une mise en réseaux d'affaires effective. Enfin, cette méthodologie vise aussi à renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes par renforcement des leurs compétences dans les domaines demandés par le secteur privé et le développement d'opportunités d'expériences professionnelles dans le secteur privé.

La méthodologie IDEA consiste en 5 étapes:

- (1) Identification des opportunités de marché
- (2) Formations et développement des compétences
- (3) Services d'incubation:
- (4) Clusters and mise en réseaux
- (5) Suivi et appui au développement d'entreprise :

Dans le cas du présent projet et compte tenu des délais court d'exécution, l'ONUDI mettra en œuvre les volets (1) identification des opportunités de marché ; (2) formation et développement des compétences ; (3) services d'incubation de la méthodologie IDEA. Toutefois, les groupes de femmes bénéficieront d'un accompagnement et d'un suivi de proximité post financement pour garantir le succès de leur AGRs renforcées.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) *Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre*

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe (DEX) par deux agences des Nations Unies : ONUDI (agence chef de file), et l'UNCDF.

L'Organisation des Nations pour le Développement Industriel (ONUDI) : L'ONUDI, Avec son avantage comparatif en matière de développement rural et de l'agroalimentaire, de l'appui aux coopératives agricoles, de l'entrepreneuriat rural, de la promotion de l'emploi productif des femmes, de la sécurité humaine et de la réhabilitation après une crise. De plus en tant qu'agence spécialisée, l'ONUDI bénéficie d'une expertise avérée pour concevoir et mettre en œuvre des projets complexes et multiformes sur les technologies innovantes d'adaptation au climat, à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire. Au Mali, l'ONUDI a été très active dans le domaine de l'autonomisation des femmes par la valorisation de produits agro-pastoraux notamment avec le projet " Appui à la promotion de projets agro- pastorales dans les régions du Sud (Ségou et Sikasso) et les régions du Nord (Kidal) " et le projet « Appui au renforcement des capacités de résilience aux conflits des femmes et des jeunes dans les régions de Gao et Tombouctou ».

L'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) facilite l'accès aux capitaux publics et privés par les populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement du « last mile » permettant de débloquent les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. L'UNCDF s'appuie sur deux modèles de financement : l'inclusion financière, axée sur l'épargne, qui permet aux individus, aux ménages et aux petites entreprises de participer davantage à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté et gérer leur situation financière ; et les investissements localisés – grâce à la décentralisation fiscale, au financement municipal novateur et au financement structuré de projets –, qui contribuent au financement public et privé sous-tendant la croissance économique locale et le développement durable. L'UNCDF est actif au Mali depuis 1982. Ces trente dernières années, l'UNCDF a œuvré à améliorer les capacités de planification et la gestion du développement local au Mali, en particulier dans les municipalités très vulnérables à l'insécurité alimentaire. La mise en œuvre du mécanisme UNCDF-LoCAL-subventions de résilience climatique basées sur les performances (SRCBP) des collectivités locales au Mali depuis 2014 a permis de recueillir des expériences et leçons apprises dans les réponses locales au changement climatique, le renforcement de la gouvernance locale, la maîtrise d'ouvrage par les autorités locales, l'inclusion sociale, la planification/budgétisation et surtout la prise en compte du genre et la responsabilisation (autonomisation) des femmes. L'appui technique institutionnel, l'appui-conseil des structures nationales tel que la DGCT, ANICT, AEDD, Inspection de l'Intérieur à ces collectivités bénéficiaires leur permettra d'opérer la mise en œuvre suivant des conditions minimales et critères de performances (incluant la prise en compte des conflits/genre).

A cet effet, **les collectivités locales** appuyées par le mécanisme UNCDF LoCAL -Mali possèdent déjà une certaine expérience et capacités pour assurer le rôle qui leur est réservé afin d'atteindre le résultat escompté à savoir la consolidation de la paix. Ainsi, le projet puisera dans les atouts qu'offrent ces organisations locales et communautaires qui en plus de bénéficier de renforcement seront des acteurs véritables dans la réalisation des activités du projet.

Aussi, les **organisations de la société civile (OSC)** de droit malien, identifiées pour leur expérience dans le domaine, leur performance dans l'exécution des projets antérieurs avec le SNU et leur connaissance de la zone d'intervention seront impliquées dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet, permettant de renforcer l'expertise nationale et un transfert de compétence. Les deux agences travailleront en partenariat avec les OSC suivantes :

- Association Malienne pour la Survie du Sahel (**AMSS**);
- Association pour l'Appui au Développement Intégré (**AADI**)
- Coordination des femmes de Samé

D'autres partenaires de mise en œuvre à l'expertise avérée en formation agropastorale et transformation agroalimentaire seront impliqués tels que Agroforma, Yiriwa Consulting.

De nombreuses **ONG et organisations communautaires** sont actives dans les préfectures et localités ciblées sur les problématiques de consolidation de la paix, bonne gouvernance et développement local, d'accès des jeunes à l'emploi et d'autonomisation des femmes. Ces organisations parfois animées par des leaders jeunes et des femmes engagés et disposant de bonnes capacités d'influence seront identifiées par le projet et mis à contribution dans sa mise en œuvre. Relais importants au niveau local et communautaire, leur implication favorisera l'appropriation des communautés, la dissémination des messages, des bonnes pratiques de prévention de la radicalisation, la vulgarisation des technologies vertes au sein et au-delà des localités directement ciblées.

Les **départements ministériels** impliqués ont été identifiés en fonction de leurs missions régaliennes. Ce sont : i) Ministère de la promotion de la femme, de de l'enfant et de la famille ; ii) Ministère de la cohésion sociale, de la paix et la réconciliation nationale ;, iii) Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ; iv) Ministère de la promotion de l'investissement privé, des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat national ; v) Ministère de l'agriculture ; vi) Ministère de l'industrie , vii)Ministère de l'environnement, assainissement et du développement durable ;, viii) Ministère de l'élevage et de la pêche

Les agences des Nations unies seront responsables d'assurer le suivi et le contrôle qualité des activités mis en œuvre par les OSC.

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet.

Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DIM). Les structures de l'État à travers les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'Etat des régions de Mopti et de Kayes qui sont les principaux bénéficiaires du projet seront au premier plan de la mise en œuvre. La gestion stratégique du projet se fera en concertation avec l'équipe PBF au Mali et sous la supervision du Comité de Pilotage.

Le coordonnateur projet sera un staff national recruté de façon conjointe par l'UNCDF et l'ONUDI (100%) Il/Elle assurera la gestion au quotidien du projet pour assurer la cohérence entre les activités, élaborera et assurera la consolidation des plans du travail, la préparation des rapports d'avancement trimestriels ainsi que la supervision des autres personnels du projet. Il / elle sera établie(e) à Kayes dans les locaux de l'UNCDF.

Il travaillera aussi en étroite collaboration avec les OSCs et autres partenaires de mise neuvre.

Les collectivités territoriales et autorités locales ainsi que les organisations de la société civile locale à travers organisations des femmes seront étroitement associés tout au long du cycle du projet notamment avec la mise en place du Groupe Local de Coordination qui comprendra aussi le Coordonnateur Technique du Projet.

Le project manager de la branche PTC/AGR/RJH de l'ONUDI, sera responsable de l'assurance contrôle qualité de la mise en œuvre du projet et supervisera le coordonnateur technique ainsi que le travail des experts et partenaires d'exécution de l'ONUDI.

La coordinatrice technique nationale du mécanisme LoCAL de l'UNCDF basée à Bamako gère la mise en œuvre du projet LoCAL de l'UNCDF au Mali en étroite collaboration avec la gestionnaire de programme LoCAL Afrique. Elle coordonne étroitement son travail avec celui des autres projets en cours qui disposent de leur équipe propre. La coordinatrice bénéficie de la présence des volontaires des NU sur le terrain.

Un pool de consultants/bureaux d'études et ONG spécialisés (100%) sur les activités ciblées, seront sollicités pour apporter leurs expertises en termes de formations techniques, le suivi

accompagnement des bénéficiaires. Des cadres de concertations seront établis pour permettre à tous les interventions de partager les informations et apporter des contributions positives pour l'atteinte des résultats.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La difficulté d'accès au terrain, en particulier pour les communes sélectionnées de la région de Mopti entrave la réalisation de toute activité impliquant des enquêtes de terrain ou la participation des populations concernées.	Élevée	Élevée	L'UNCDF et l'ONUDI essaieront aussi, autant que possible, de bénéficier de l'appui sécuritaire fourni par la MINUSMA pour permettre à son personnel de visiter le terrain aussi souvent que possible. L'équipe du projet présente sur le terrain entretiendra un dialogue soutenu avec les leaders des communautés locales pour que ceux-ci soient un relais efficace sur le terrain, elle mettra également en place un système d'alerte précoce pour un suivi effectif des informations et pour un réajustement des activités en conséquence.
La multiplicité des acteurs impliqués dans l'appui au centre du Mali rend la mise en œuvre des actions de l'ONUDI et de l'UNCDF compliquées et limitent leur visibilité	Moyenne	Faible	L'UNCDF et l'ONUDI devront coordonner avec les initiatives de même types prévues dans ces régions Pour s'assurer d'un rôle stratégique, l'UNCDF et l'ONUDI travailleront de concert avec le gouvernement et les bénéficiaires
Tensions intra-communautaires durant le projet notamment autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre (dans le cadre des coopératives agricoles)	Haute	Moyenne	Les campagnes de sensibilisations, et les ateliers participatifs, l'implication des leaders et réseaux communautaires mettront l'accent sur les bénéfices partagés d'une approche collaborative et gagnant-gagnant notamment une moins forte pression sur ressources existantes

Les bénéficiaires refusent d'abandonner leurs pratiques traditionnelles	Moyenne	Moyenne	L'équipe de projet et les équipes d'animation sur le terrain utiliseront la méthode SARAR (Self-esteem strenghts, Resourcefulness, Action, Responsibility)
Les tensions sociales liées aux prochaines élections communales	Faible	Faible	Appuyer les initiatives de dialogue afin d'apaiser la situation
Gestion transparente et performante des fonds alloués aux Collectivités Locales	Moyen	Moyen	Nécessité de transparence et d'accompagnement dans la gestion des fonds dédiés au projet.

d) **Suivi / évaluation** – *Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.*

Un système suivi-évaluation rigoureux basé sur le cadre de résultats et d'indicateurs présentés en Annexe 1 et sur le journal des risques, permettra non seulement l'examen périodique des risques et des résultats obtenus, mais aussi d'identifier l'évolution du contexte et des circonstances ayant une incidence sur le projet.

Le suivi du Cadre de résultats est sous la responsabilité conjointe l'UNCDF et de l'ONUDI. Il sera donc réalisé directement par le personnel sur le terrain, l'Unité de gestion au sein du Bureau pays et en collaboration avec les experts du Cellule d'Appui, l'équipe PBF de MINUSMA et PBSO.

Certaines activités pourront être exécutées par des parties tierces contractualisées à cet effet (en particulier pour les études préparatoires, les enquêtes de terrain, la planification locale, les évaluations de capacités, les formations et les activités HIMO), qui fourniront les données de suivi correspondantes aux activités réalisées. Le contrôle de qualité restera sous la responsabilité de l'ONUDI.

Un rapport trimestriel préparé par le coordinateur conjoint de projet permettra d'apprécier l'état d'avancement du projet et les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats.

Un rapport semestriel et un annuel d'avancement du projet seront présentés au Comité de Pilotage par le Coordonnateur conjoint du projet et soumis au PBSO à New York par l'ONUDI, de la part de l'ONUDI et de l'UNCDF. L'UNCDF et l'ONUDI participeront à des revues conjointes techniques organisées par la Cellule d'Appui et des revues stratégiques du Comité de Pilotage.

Avant la fin des 18 mois de durée du projet, une évaluation sera réalisée pour alimenter la prise de décision sur la suite à donner après cette phase – elle sera organisée par le PBSO, et inclura aussi les deux autres projets PBF au nord du Mali.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – *Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.*

La durabilité du projet sera assurée par:

1. le fort engagement des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre du projet. En effet, les communautés seront fortement impliquées dans l'animation du mécanisme LoCAL, atout majeur du projet. De plus, des séances de sensibilisation sur l'impact de

la dégradation de l'environnement, les mauvaises pratiques, les technologies vertes seront organisées et permettront de sécuriser les pratiques agricoles et pastorales tout en améliorant les rendements.

2. Les enseignements tirés des phases de formulation et de mise en œuvre permettront aux Ministères de la femme et de l'environnement de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les reproduire dans d'autres communautés locales.

3. Les ministères de la Femme, de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, associés au projet dès la phase de conceptualisation, assureront la diffusion des enseignements tirés de la mise en œuvre des activités socioéconomiques vertes et leur impact sur la réduction des causes de conflits connexes.

4. Le projet grâce au transfert de compétences, aux nouvelles opportunités économiques générées par les mécanismes financiers automatisera les collectivités locales et les groupes de femmes productives. Les connaissances acquises constitueront un atout majeur pour les bénéficiaires ciblés et la formation de formateurs permettra de transmettre ces connaissances et ce savoir-faire en heures supplémentaires. Le projet repose sur une approche holistique des systèmes de subsistance, des besoins et des opportunités. Le projet vise non seulement à améliorer le statut économique des bénéficiaires ciblés en tant qu'individus (par le biais d'activités génératrices de revenus écologiques), mais également à renforcer la résilience des communautés (investissements, réalisation de travaux communautaires écologiques, coopération et efforts collectifs pour atteindre des objectifs communs). Cette résilience accrue de la communauté les dotera mieux pour faire face aux futurs changements sociaux.

Le projet est durable grâce à sa planification ascendante visant à déterminer les priorités, puis à refléter les besoins de la communauté dans la conception du projet afin de garantir une participation efficace de la communauté. Tout au long du projet, les communautés gèreront des ressources externes et internes, ce qui favorisera un grand sentiment d'appartenance. En outre, le projet repose sur une conception souple afin de répondre aux besoins d'initiatives locales (groupes agropastoraux dirigés par des femmes) en tirant parti des connaissances et des pratiques locales. Le projet bénéficiera d'un soutien institutionnel car il est lié aux stratégies gouvernementales et aux politiques nationales actuelles.

5. En outre, le projet en cours intervient dans le cadre de l'IRF (Immediate Response Facility). La prochaine étape pour assurer une stratégie durable consistera à élaborer un programme sur trois ans dans le cadre du Mécanisme d'intervention pour la consolidation de la paix (conçu par le PBF), en partenariat avec le gouvernement malien et le comité directeur du PBSO, afin de tirer parti des résultats obtenus, porter les activités du projet à un niveau supérieur en termes de formulation de politiques, de reproduction et de développement de la stratégie de développement économique local dans les régions du centre et du nord du Mali.

IV. Budget du projet Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money). - Remplissez les deux tableaux du budget en **annexe D** (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
----------------	----------	--------------

Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les capacités techniques et opérationnelles des communautés, des collectivités et des organisations de la société civile face aux conséquences de la dégradation environnementale et des risques climatiques sont renforcées et la planification et des investissements permettant de réduire les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques sont réalisés via des activités communautaires.		Indicateur 1 a : Augmentation des capacités techniques et opérationnelles des communautés, des collectivités et des organisations de la société civile face aux conséquences de la dégradation environnementale et des risques climatiques Base de données: A définir en début de projet Cible: augmentation de 30%	Enquête de perception en début et fin de projet Recueil des informations des OSC, collectivités locales et services techniques sur une base trimestrielle Rapport d'évaluation finale du projet	
		Indicateur 1 b : Nombre de conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement et les aléas climatiques Base de données: A définir en début de projet Cible: réduction de 30%	Enquête de perception en début et fin de projet Recueil des informations des OSC, collectivités locales et services techniques sur une base trimestrielle Rapport d'évaluation finale du projet	

		Indicateur 1c : Évolution de la vulnérabilité des femmes (ciblés par le projet) face aux risques de conflits intercommunautaires liés à la dégradation de l'environnement Base de données: A définir en début de projet Cible: réduction de 50%	Enquête de perception en début et fin de projet Recueil des informations des OSC et services techniques sur une base trimestrielle Rapport d'évaluation finale du projet	Identification des bénéficiaires, des zones conflits et tension, critères de vulnérabilité des femmes, Recrutement ONG Enquêtes
	<u>Produit 1.1 : La planification et la prise de décision locale sont plus inclusives, transparentes, sensibles au genre, au changement climatique et aux conflits liés à la gestion des ressources naturelles</u> <u>Activité 1.1 1 : Identifier les groupes de femmes et de jeunes en collaboration avec les autorités locales, chefs des différentes communautés, et services techniques pour des activités de « cash for work ».</u>	Nombre d'acteurs locaux mobilisés et renforcés Base de données: 00 Cible: 8 OSC, 40 responsables locaux, 20 groupes productifs de femmes (opérant dans l'agro pastoral) sont renforcés Nombre de cadre de concertations communaux établis Base de données: 00 Cible: au moins 1 cadre de concertation communal est établi par commune (soit au minimum 4 au total) Nombre de solutions identifiées dans les cadres de concertations communaux	Rapport de mise en œuvre des ONG et partenaires de mise en œuvre Compte rendu et liste de présence des ateliers participatifs Compte rendu et liste de présence des cadres de concertations communaux Rapport annuel sur l'état d'avancement	

	<u>Activité 1.1.2</u> : Organiser des cadres de concertation communaux pour identifier et prioriser des solutions concernant la mitigation des conflits existants lié aux ressources naturelles et aux aléas climatiques.	Base de données:00 Cible: au moins 2 solutions sont définies collégialement dans chaque cadre de concertation communal	du projet soumis au PBF	
	<u>Produit 1.2 : Les capacités les communautés, les collectivités locales et autres acteurs locaux pour intégrer les dimensions conflits/paix liés à l'exploitation des ressources naturelles, genre et adaptation au changement climatique dans leurs systèmes de planification-budgétisation locale et dans la maîtrise d'ouvrage sont renforcées</u> - <u>Activité 1.2.1</u> : Organiser des formations sur les enjeux de sécurité/cohésion sociale sur les outils d'analyse de conflit et la conception de plan d'action inclusif	Nombre de personnes formées à la gestion pacifique des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles / Nombre de responsables locaux sont formés à la planification sensible aux conflits liés à la dégradation de l'environnement/ changement climatique/ genre Base de données:00 Cible: au moins 40 responsables locaux sont formés Nombre de formateurs outillés et formés Base de données:00 Cible: au moins 20 formateurs formés Nombre de relais communautaires renforcés Base de données:00	Rapport de mise en œuvre des ONG et partenaires de mise en œuvre Compte rendu et liste de présence des différentes formations Compte rendu et liste de présence des formations de relais communautaires Compte rendu et liste de présence des formations de formateurs Rapport annuel sur l'état d'avancement	

	- <u>Activité 1.2.2</u> : Organiser des formations sur la prévention et la gestion des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs - <u>Activité 1.2.3</u> : Organiser un Fora (élus locaux, services déconcentrés, chefs traditionnels coutumiers, autorités des communautés rurales) sur le partage des responsabilités de chacun sur la gestion des ressources naturelles	Cible: au moins 20 relais communautaires renforcés Nombre de forum organisé Base de données: Cible: au moins 1 forum est réalisé dans chaque commune (4 foras organisés au total)	du projet soumis au PBF Rapport de mise en œuvre des ONG et partenaires de mise en œuvre Compte rendu et liste de présence des foras Rapport annuel sur l'état d'avancement du projet	
	<u>Produit 1.3 : Des investissements et activités de « cash for work » vertes (adaptation au changement climatique/réduction des conflits) sont réalisées à travers les collectivités locales via le mécanisme LoCAL.</u> <u>Activité 1.3.1</u> : Mise en œuvre du mécanisme LoCAL : SRCBP, auprès des communes, via l'ANICT pour la réalisation	Nombre de plan d'action défini dans le cadre du mécanisme loCAL Base de données:00 Cible: au moins 1 plan d'action à travers le mécanisme LoCAL est défini pour la mise en œuvre des 2 solutions (précédemment identifiées dans chaque commune) Nombre d'investissement ou HIMO réalisé Base de données:00 Cible: au moins 1 investissement et/ou HIMO est réalisé par commune (4 investissements ou HIMO au total)	Rapport de mise en œuvre des ONG et partenaires de mise en œuvre Rapport d'exécution des HIMO/investissement dans le cadre du mécanisme LoCAL Rapport annuel sur l'état d'avancement	

	des investissements et activités. <u>Activité 1.3.2 :</u> Identification des investissements et des activités de « cash for work » vertes visant à atténuer les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques. <u>Activité 1.3.3 :</u> Formation des bénéficiaires (femmes / jeunes) sur les activités de « cash for work » vertes identifiées. <u>Activité 1.3.4 :</u> Réalisation des investissements et ouvrages verts visant à atténuer les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement et aux aléas climatiques en « cash for work » avec les femmes et les jeunes.	Nombre de bénéficiaires (femmes / jeunes) formés dans le cadre du mécanisme LoCAL Base de données:00 Cible: au moins 200 bénéficiaires formés dans le cadre du mécanisme LoCAL (soit 50 par communes) Nombre de responsables formés au mécanisme LoCAL Base de données: 00 Cible: au moins 40 responsables locaux (autorités locales) sont formés au mécanisme LoCAL	du projet soumis au PBF Rapport et liste de présence de formation au mécanisme LoCAL	
Résultat 2: Femmes bénéficient d'opportunités économiques vertes		Indicateur 2 a : Augmentation des femmes engagées dans les AGR vertes dans les zones à risque de	Enquête de perception en début et fin de projet	

réduisant les causes des conflits intercommunautaires/ dégradation environnementale		conflits liés aux dégradations environnementales Base de données: A définir au début du projet Cible: Augmentation de 50 %	Recueil des informations des OSC, collectivités locales et services techniques sur une base trimestrielle Rapport d'évaluation finale du projet	
		Indicateur 2 b : Augmentation du revenu mensuel des femmes Base de données: A définir en début de projet Cible: une augmentation d'au moins 30%	Enquête de perception en début et fin de projet Recueil des informations des OSC, collectivités locales et services techniques sur une base trimestrielle Rapport d'évaluation finale du projet	
		Indicateur 2 c : Les femmes se sentent mieux outillées four faire face aux conflits intercommunautaire liés à la dégradation de l'environnement Base de données: A définir en début de projet Cible: Augmentation de 30%	Enquête de perception en début et fin de projet Recueil des informations des OSC, collectivités locales et services techniques sur une base trimestrielle	

			Rapport d'évaluation finale du projet	
	<u>Produit 2.1 Les capacités techniques et opérationnelles des groupes de femmes opérant dans le secteur agropastoral sont renforcées pour des AGR vertes et durables</u>	Indicateur 2.1.1 Nombre de nouvelles AGR développées Base de données:00 Cible: au moins 2 nouvelles AGR vertes sont introduites et développées dans chaque groupe de femmes	Rapport de mise en œuvre des ONG et partenaires de mise en œuvre Compte rendu et liste de présence des différentes sessions de formations	
	<u>Activité 2.1 1 : Formation technique (production et transformation agroalimentaire, gestion de la qualité respectueuse de l'environnement, emballage et étiquetage, conservation des fruits et légumes, Conservation des céréales et des légumineuses, transformation des denrées alimentaires d'origine animale et hygiène, Conservation du lait et de ses dérivées, appui technique pour le développement de nouvelles AGR vertes (production de biofertilisants, compostage, pierre à lécher biologique, protéine en pailles)</u>	Indicateur 2.1.2 Nombre de femmes formées en production, transformation et gestion de la qualité respectueuse de l'environnement Base de données: 00 Cible: 500 femmes sont formées	Rapport annuel sur l'état d'avancement du projet soumis au PBF	
		Indicateur 2.1.3 Nombre de formateurs formés (OSC) Base de données: 00 Cible: 10 formateurs formés	Rapport finale de l'évaluation indépendante	
		Indicateur 2.1.4		

	<u>Activité 2.1 2</u> : Formation entrepreneuriales/commerciales (formulation de plans d'affaires, gestion d'entreprise, gestion financière, accès au marché, marketing, introduction à l'entrepreneuriat vert, introduction à la veille commerciale) <u>Activité 2.1 3</u> : Formation des formateurs (membres des OSC locales) pour un meilleur engadrement des groupes de femmes agropastorales (technologie alimentaire, développement de chaînes de valeur agricoles, production verte) <u>Activité 2.1 4</u>: Acquisition d'équipement prioritaire et matériels de la transformation agroalimentaire pour le développement des AGR	Nombre de femmes formées en entrepreneuriat et stratégie commerciale Base de données: 00 Cible:500 femmes sont formées		
	<u>Produit 2.2 Mécanisme de financement IDEA est mis</u>	Indicateur 2.2.1	Rapport de mise en œuvre des ONG et	

	<u>en œuvre pour financer les AGR vertes</u> <u>Activité 2.2 1 :</u> Sélection des meilleures AGR (viabilité économique, impact environnemental, impact sur la cohésion sociale) <u>Activité 2.2.2 :</u> Renforcement des plans d'affaires des AGR sélectionnées <u>Activité 2.2.3 :</u> Développement d'un mécanisme d'appui financier IDEA (sous forme de subventions versées en tranches et soumises à condition des réalisations effectuées conformément au plan d'affaires et au plan de financement approuvé par l'équipe du projet) <u>Activité 2.2 4 :</u> Accompagnement et suivi rapproché des groupes de femmes financés	Mise en œuvre effective du mécanisme de financement en faveur des groupes de femmes Base de données: 00 Cible: 1 mécanisme de financement IDEA est mis en place	partenaires de mise en œuvre Compte rendu et liste de présence des séances	
		Indicateur 2.2.2 Nombre de groupes de femmes financés Base de données: 00 Cible: 20 groupes de femmes sont financés	d'accompagnement et de coaching des groupes de femmes Rapport final de mise en œuvre du	
		Indicateur 2.2.3 Nombre de groupes de femmes accompagnés et suivis dans le développement de leur AGR Base de données: 20 groupes de femmes Cible: 20 groupes de femmes sont accompagnés et suivis dans le développement de leur AGR	mécanisme financier et pièces justificatives des décaissements des fonds Rapport annuel sur l'état d'avancement du projet soumis au PBF Rapport finale de l'évaluation indépendante	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?		X	Les TDR pour les études préliminaires sur le terrain ont été lancés
Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		Les TDR pour les études préliminaires sur le terrain ont été lancés
Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		Les TDR pour les études préliminaires sur le terrain ont été lancés
Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	Pour des raisons d'efficacité et de flexibilité (en fonction des aléas du terrain) l'équipe conjointe de gestion projet s'accorde la liberté de contracter les accords sur la base des résultats des études et ateliers participatifs qui seront réalisés sur le terrain
Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe 1 : Analyse du genre

La population de la République du Mali est estimée à 18 millions d'habitants (dont 51% de femmes), avec un taux de croissance démographique annuel de 3,6 % en 2016. Le Mali possède l'un des taux de fécondité les plus élevés au monde avec plus de six enfants par femme en 2013.

Indice d'inégalité de genre (IIG) au Mali

L'IIG, qui reflète les inégalités fondées sur le genre, peut être interprété comme la perte de développement humain due à l'inégalité entre les réalisations féminines et masculines. Le Mali a une valeur de l'IIG de 0,689, le classant 156 sur 159 pays dans l'indice de 2015. Au Mali, 8,8% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 7,3% des femmes adultes ont atteint au moins le niveau d'éducation secondaire contre 16,2% de leurs homologues masculins. Les femmes représentent 52 % de la population rurale, et elles vivent à 64,2 % en dessous du seuil de pauvreté. Le Mali occupe la 50e place sur les 52 pays concernés par ce classement (selon la Banque Africaine de développement). Selon l'étude, au Mali, les femmes qui représentent 75% de la main d'œuvre agricole pourraient apporter beaucoup plus en termes de croissance et de développement. Mais toute une série d'obstacles les freinent. Parmi ceux-ci la ségrégation du marché du travail, le difficile accès aux crédits dans les banques, entre autres. L'étude révèle aussi que les femmes ont moins accès à la terre à cause des régimes fonciers défavorables. Seulement 5% des femmes Maliennes sont des propriétaires terriennes. Dans certaines contrées rurales, leur charge alourdie par des travaux comme le ramassage du bois, le puisage de l'eau 15 à 17 heures par jour les empêche d'être autonomes.

Violences basées sur le genre et autres discriminations faites aux femmes au Mali.

Au Mali, 96% des femmes et les filles sont les victimes ou survivantes de violences basées sur le Genre (VBG) (EDSM IV 2012 – 2013). Malgré la multiplication des initiatives, 54% du territoire national est dépourvu de services de prise en charge appropriés dans ce domaine. La crise politico-sécuritaire déclenchée en 2012 et l'instabilité qu'elle a entraînée ainsi que l'extrémisme violent ont augmenté la prévalence de ce type de violence tout en limitant l'accès des femmes et des filles aux services sociaux de base. Le cadre législatif et politique est inadapté du fait de la non harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales, la non insertion des textes ratifiés dans le journal officiel, la mise en avant des règles de la coutume au détriment du droit. Ainsi, le droit Malien reste encore discriminant sur le genre (tel que le Code de la Famille) et les pratiques néfastes type MGF qui ne sont toujours pas pénalisées. A cet effet, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. La dernière Enquête Démographique et de Santé V 2012- 2013 met en évidence les faits suivants : depuis l'âge de 15 ans, 38% des femmes ont subi des violences physiques. Plus d'une femme sur dix (13%) de 15-49 ans déclare avoir été victime d'actes de violences sexuelles à un moment de sa vie. L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2015 a montré que 76% des filles âgées de 0-14 ans ont été excisées de même que 83% des femmes âgées de 15-49 ans. La même enquête démontre que 17% des femmes de 20-49 ans sont mariées avant 15 ans et 49% avant 18 ans et que seulement 5,5% des femmes de 15-19 ans utilisent une méthode moderne de contraception.

La Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali)

La Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali) prend appui sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique, socioéconomique et socioculturel, nous retiendrons ici les quelques fondements de base suivants:

- 1) Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) :
- 2) Le cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) :

3) Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2013-2018)

4) Le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN) et la Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord

La présente **Politique Nationale Genre** du Mali ne se situe pas en opposition aux valeurs socioculturelles qui forgent l'identité et la fierté du Peuple malien. Elle vient plutôt réaffirmer et renforcer les valeurs positives et respectueuses des droits des femmes et des hommes qui se traduisent dans les pratiques familiales, sociales et communautaires. Reconfirme le rôle indéniable de la famille comme vecteur de transmission des valeurs culturelles et égalitaires. Une des valeurs culturelles séculaire du Mali est le Maaya qui couvre un vaste champ sémantique où les notions d'être, de savoir-être et de savoir-faire sont essentielles. Il englobe les notions d'hospitalité (jatigiya) et d'alliance (sanakunya) qui occupent chacune une place stratégique car porteuses de valeurs sur le voir-vivre ensemble, le partage, la solidarité, la paix et la cohésion sociale. Ces valeurs essentielles cimentent les relations entre les femmes et les hommes au Mali au niveau toutes les aires culturelles. Cette Politique Nationale Genre du Mali est fondée sur le respect des droits universels tout en conjuguant les valeurs liées à une société tolérante, ouverte sur le monde et désireuse de faire évoluer favorablement les traditions et les mentalités vers plus de justice, d'équité et d'égalité.

Malgré l'engagement politique de haut niveau visant l'autonomisation des femmes dans le domaine agricole, du développement rural et dans toutes les chaînes de valeur agricoles, elles demeurent confrontées à d'énormes et nombreux défis en lien avec l'accès à la terre, aux intrants, aux technologies, au foncier, aux finances, aux services, aux emplois décents et aux marchés. Leur représentation au sein des institutions et instances de décisions rurales demeure aussi très faible. Par ailleurs, la dépendance accrue des marchés pour l'approvisionnement des aliments et la volatilité des prix sont devenus un facteur majeur d'insécurité alimentaire. Les pertes post-récolte restent considérables, surtout pour les femmes agricultrices.

L'Etat malien a également entamé des actions en faveur des femmes, notamment des mesures législatives, réglementaires et administratives parmi lesquelles on peut citer: (i) l'Article 2 de la Constitution malienne qui repose sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, (ii) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1985; (iii) la Loi n° 94-009 du 22 mars 1994 portant création de la Direction nationale de la promotion de la femme; (iv) le Décret n° 97-282/PRM du 16 septembre 1997 portant création du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille; (v) la Convention sur le consentement au mariage; (vi) le Protocole de Maputo, (vii) le Code de commerce; (viii) le nouveau Code pénal; (ix) la Politique nationale genre avec ses six Orientations stratégiques et dix-neuf Axes stratégiques. Le Mali est également partie prenante pour les instruments de la CEDEAO en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes. Ceux-ci incluent:

- l'Article 63 du Traité révisé de la CEDEAO qui enjoint les Etats membres à “élaborer, harmoniser, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes”;
- la Vision 2020 de la CEDEAO adoptée en Juin 2010 qui prévoit “une société inclusive portée sur le développement et l'autonomisation du capital humain en vue de créer un environnement sain et paisible dans lequel les femmes, les enfants et les jeunes pourront évoluer avec des opportunités égales pour exceller et avoir un accès équitable aux ressources nécessaires pour le développement humain et social”; et
- l'Acte additionnel relatif aux droits des femmes et des hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Accra en mai 2015. Ces lois et conventions internationales et gouvernementales ont eu évidemment des impacts positifs sur le statut de la femme, notamment rurale.

Notons également comme réformes:

- les réformes des finances publiques, notamment la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats;
- la Stratégie nationale de la planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG);
- la formulation de la troisième génération du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2012-2016;
- le Projet de développement économique et social (PDES) qui constituait la base de l'action gouvernementale;
- les stratégies et politiques pour la prise en compte du genre dans certains domaines sectoriels, notamment la Loi d'orientation sociale, le Code du travail, les mesures prises en matière de césarienne et de Sida, le programme vigoureux d'alphabétisation des femmes, la politique de scolarisation des filles, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Le Fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant (FAFE) est un fonds initié par le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Il cible le financement des actions de développement de l'entrepreneuriat féminin au Mali. Ce programme vise à améliorer la rentabilité des activités économiques des femmes à travers le renforcement des capacités, la mise en place d'unités de transformation et la facilitation de l'accès au crédit et au financement. Les principales cibles sont les femmes rurales et les femmes engagées dans le commerce informel transfrontalier.

Participation politique des femmes

Malgré tous les efforts d'accompagnement du Gouvernement, de la société civile et des partenaires au développement, les femmes n'ont jamais atteint 20% des postes électifs au Mali. Au 31 décembre 2013, les femmes représentent 1% des maires, 9% des conseillers communaux, 9,52% des députés; les femmes chefs de partis ne représentent que 2%. Pour les postes nominatifs, le nombre de femmes ministres a connu une régression sur le plan numérique avec 3 femmes ministres. Cependant, le nombre est resté sensiblement le même dans les trois précédents gouvernements, même s'il reste encore très faible (moins de 10%). Dans les autres postes de responsabilité de l'administration publique, selon les données du CNDIFE, la situation évolue très lentement et en dents de scie avec un taux de 10,55% en 2011, 11,78% en 2012 et 11,67% en 2013. Cependant, il est à noter qu'au niveau des postes nominatifs, la Loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives a permis d'améliorer la représentativité des femmes dans le gouvernement avec 8 femmes ministres (17,64%) contre 3 dans les précédents gouvernements.

Les questions de genre dans l'environnement et les changements climatiques

Il ressort des différentes études menées sur le changement climatique (CC) au Mali que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont les sécheresses, inondations, vents violents et fortes variations de température. Ces changements climatiques menacent en premier lieu le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) et l'exploitation des forêts, secteurs clés de l'économie du pays. La santé, les ressources en eau, les infrastructures, l'industrie et les mines sont aussi exposées aux changements climatiques (AEDD, 2011). D'un côté, les femmes sont victimes des effets néfastes des changements climatiques mais de l'autre, certaines activités féminines – telles que la teinture des Bazins et les transformations artisanales de produits agricoles – ont des impacts négatifs sur l'environnement. Des mesures concrètes doivent accompagner les campagnes de sensibilisation en cours: aménagement de fosses de collecte pour les eaux usées des teinturiers, aménagement des ateliers des savonneries, etc. Pour faire face aux défis du changement climatique, diverses actions ont été initiées par les différents acteurs dans plusieurs secteurs. C'est ainsi que la Politique nationale sur les changements climatiques a été élaborée et servira de cadre de référence aux différentes

interventions dans le domaine. Les projets, programmes et stratégies s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale sur les changements climatiques du Mali repose sur plusieurs principes dont le principe de l'équité et de la responsabilité commune mais différenciée. Selon un rapport du GIZ, Les changements climatiques influent négativement sur la grande majorité des activités socioéconomiques des collectivités territoriales maliennes. Afin d'anticiper et de réduire les risques liés à ce phénomène, il s'avère nécessaire, voire indispensable, d'outiller les communes pour leur permettre d'intégrer des mesures d'adaptation dans leur planification.

Politique nationale de genre: la cohérence avec la stratégie du secteur agricole

La Politique Nationale Genre du Mali adoptée le 24 novembre 2010 par le Mali est le résultat d'une volonté politique ferme et d'un engagement fort des pouvoirs publics à réduire les écarts et inégalités entre hommes et femmes au Mali. La Politique Nationale Genre offre un cadre conceptuel et opérationnel qui permettra d'assurer une cohérence, une harmonisation et un meilleur impact des actions reliées à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers les réformes nationales et les politiques sectorielles du Mali.

L'objectif de la PNG est d'élaborer un cadre national de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes à travers: (i) la restructuration du cadre institutionnel actuel de promotion de la femme; (ii) la revue des politiques publiques; (iii) l'intégration du genre dans tous les secteurs; (iv) le développement d'un système d'information et la mise en place d'un observatoire national des droits de la femme et de la petite fille; (v) la prise de mesures pour favoriser l'accès et l'exercice des droits égaux et l'adoption du nouveau Code des personnes et de la famille. L'orientation stratégique 3 de la PNG vise la «Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production» et à ce niveau, comme axe stratégique, «l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche)». L'agriculture est partie intégrante des secteurs identifiés dans la PNG-Mali.

Genre et chaînes de valeur agricole

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes sont présentes tout au long de la chaîne agricole, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accroître leur production et leur productivité (manque d'accès, de contrôle et de propriété de la terre et des moyens de production, etc.). Elles s'occupent généralement du petit élevage et de toutes les activités liées à la transformation des produits agricoles et la commercialisation. Ce rôle de productrices à part entière n'est pas toujours valorisé ni comptabilisé. Les femmes s'investissent principalement dans les cultures vivrières et maraîchères destinées à la subsistance de la famille. Le défi de la sécurité alimentaire ne peut s'envisager sans compter sur leur contribution dans la production alimentaire ni chercher à améliorer leur accès au foncier. La stratégie nationale de développement de la micro finance cible le genre dans son axe stratégique n°3. Elle met l'accent sur le renforcement de l'accès des femmes aux services financiers sur l'ensemble du territoire.

Genre et finance rurale

En milieu rural au Mali, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes chances en matière de finance. La femme rurale a moins de chance d'accéder aux financements des activités qu'elle voudrait initier à travers le système financier traditionnel: moins de 5% ont accès aux crédits de campagne. Les crédits octroyés dans le domaine agricole sont généralement des prêts en espèces ou en nature (matériels agricoles, bœufs de labour, bicyclettes, mobylettes, intrants, insecticides, herbicides, etc.). Le crédit en espèces est donné en période de soudure. Il est important de signaler que les crédits agricoles sont remboursables avec l'argent du coton ou du riz (zone inondée), et cela ne se fait pas à l'avantage des femmes. Aussi, les services de crédits

agricoles ne traitent pas directement avec les femmes car celles-ci n'ont pas de source de revenu garanti. Dans la plupart des cas, ce sont les hommes (époux) qui sont avaliseurs pour les femmes. Les femmes réunies en groupement et exploitant une parcelle collective de culture commerciale peuvent bénéficier de crédits. Sur le plan national, on constate que les hommes ont davantage accès au crédit que les femmes. Nous pouvons comprendre que les femmes ayant un faible revenu prennent des prêts modiques car non seulement elles ont peur de la dette mais aussi de l'accablement des services de recouvrement. Les hommes empruntent généralement des montants plus importants les hommes bénéficient de presque 100% des crédits de plus de 250.000 FCFA. Les femmes bénéficiaires de crédit empruntent des montants inférieurs à 25.000 FCFA (30% en 2006/2007). Ensuite viennent celles qui prennent des montants de 25.000– 50.000 FCFA (14,1% en 2008-2009). Seulement 1,8% de femmes ont emprunté un montant entre 100.000 et 200.000 FCFA en 2008. Les femmes ne possédant pas de source de revenu garantie n'osent pas prendre de somme importante par souci de ne pas pouvoir le rembourser. En 2012-2013, l'enveloppe de ce financement est estimée à 35,8 milliards dont 99% sont revenus aux hommes contre seulement 1% pour les femmes. Mais au fil des années, l'accès des femmes aux crédits bancaires s'est amélioré. Les programmes de développement du microcrédit ont permis de relâcher les restrictions antérieures associées à la faiblesse des revenus et au fait que les femmes ne pouvaient pas fournir de garanties. Les Maliennes ont désormais accès à des centaines d'associations proposant du crédit mutuel, des mécanismes indépendants de gestion de l'épargne au niveau des villages et des prêts à court terme. Les femmes représentent presque la moitié des bénéficiaires de ces institutions de crédit (Index institutions sociales et égalité hommes-femmes, 2010). En dépit de ces progrès, les femmes ont toujours un accès moindre au crédit et ont plus de mal à obtenir des prêts individuels bien qu'elles aient la réputation de les rembourser fidèlement (Nations Unies, 2009).

Annexe 2 : LES CONFLITS LIES A LA DECENTRALISATION ET A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU MALI

*Mme Diawara Ariane Marie Sangaré**

Une étude portant sur les conflits a été réalisée par l'ONG ADAG (Association pour l'Appui au Développement Global) et le GIRAD Afrique (Groupe International de Recherche pour le Développement en Afrique) à travers tout le Mali. Hormis le conflit « Touareg » et le conflit « Arabes-Kountas », il ressort de ce travail que la plupart sont de types sociaux. Les plus fréquents sont liés à la gestion des ressources naturelles et à la décentralisation ...

Les constats établis sur le terrain, et confirmés par le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et du Ministère de la Justice, montrent que la concentration des conflits et leur typologie varient grandement d'une région à l'autre. Les zones les plus tendues sont :

- *le Sahel occidental (Kayes), à cause de la cosmogonie des populations et de l'hétérogénéité des activités ;*
- *le delta du Niger, par la superposition des modes de gestion légués par les différents pouvoirs (l'Etat théocratique ou Dina, l'Etat colonial et la République) et les différentes réformes institutionnelles notamment la décentralisation ;*
- *le plateau Dogon à cause d'un actif culturel qui a du mal à s'adapter aux contraintes modernes.*

Les régions du Sud Mali sont considérées comme plus stables à cause de l'abondance relative des ressources naturelles, bien qu'elles soient aussi sujettes à des tensions sociales souvent vives.

Quant au Nord Mali, il se caractérise par une densité de conflits fonciers considérés comme peu violents. Ces régions ne sont marquées que par le conflit du Nord (dit « conflit Touareg ») qui a provoqué, entre autres conséquences, des divisions sociales.

Conflits liés aux ressources naturelles

Parmi les conflits rencontrés, ceux liés à la gestion des ressources naturelles sont les plus importants et ont été par endroit très violents. Leur typologie varie en importance selon les régions.

Les conflits agriculteurs/éleveurs attirent davantage l'attention : d'abord parce qu'ils sont la conséquence de la mauvaise pluviométrie de ces dernières années (qui a pour corollaire l'affluence d'éleveurs vers les bas-fonds) ; ensuite, parce qu'ils sont généralement de nature intercommunautaire et d'expression violente. Les différends autour de la terre sont nettement les plus nombreux. Ils existent entre communautés comme au sein des communautés.

Sur un total de 227 cas de conflits dénombrés dans l'ensemble de la région de Gao de 1982 à 1995 au niveau des autorités coutumières, (chefs de villages), 158 opposent les agriculteurs entre eux. Ces conflits interviennent entre individus (67%), villages (13%), groupes (12%), groupes et individus (12%).

Au niveau du tribunal de première instance de Gao, des justices à compétences étendues de Bourem et d'Ansongo, on a dénombré, pendant la même période, 89 cas de conflits, dont 84 opposant des agriculteurs entre eux.

Quant aux conflits entre pêcheurs, la majorité oppose des groupes (72%). Ces types de conflits sont rares.

Généralement, au Mali, bien que moins nombreux, les conflits entre agriculteurs et éleveurs semblent être les plus complexes à résoudre, en raison de l'importance des différences culturelles qui séparent les deux groupes professionnels :

- *Bambaras – Peuls (au Centre et au Sud) ;*
- *Soninkés – Peuls (à l'Ouest et au Sahel Occidental)*
- *Sonraïs – Peuls, Touaregs ou Arabes (au Nord).*

Du fait des oppositions intercommunautaires, les populations personnifient les actes et jugent les acteurs à la place des actes commis.

A Nioro...

Le cercle de Nioro est situé dans la ceinture sahélienne du Mali, près de la frontière mauritanienne. Sa population se compose de différents groupes ethniques (principalement bambaras, sarakolés et peuls), ainsi que de différents groupes sociaux (majoritairement agriculteurs et éleveurs). Au cours des récentes années, des conflits ont éclaté entre agriculteurs et éleveurs, de même qu'entre divers groupes d'éleveurs. Les facteurs-clés de ces conflits sont multiples

Premièrement, la mise en culture a empiété sur les terres pastorales, y compris les pâturages et les couloirs de transhumance. En conséquence, les éleveurs voient leurs itinéraires barrés par des champs lorsqu'ils emmènent leurs animaux vers des pâturages de saison sèche et humide et hors de ceux-ci, tandis que les cultures sont endommagées par le passage des troupeaux. L'incapacité de la législation foncière actuelle à concilier l'utilisation pastorale et agricole des terres se trouve au cœur du problème, bien que la Charte pastorale récemment adoptée devrait ; si elle est mise en œuvre correctement, aborder cette question de façon spécifique.

Deuxièmement, le manque d'eau en saison sèche constitue un problème dans certaines régions du cercle. Eleveurs et agriculteurs rivalisent pour accéder aux rares points d'eau. Or, on accorde généralement la priorité à l'agriculture.

Troisièmement, le banditisme et le vol de bétail sont endémiques dans la région. Des attaques de représailles sont organisées contre les voisins soupçonnés ou les éleveurs transhumants. L'identité de ces « bandits » n'est pas reconnue en public et il est difficile de déterminer dans quelle mesure il s'agit de malfaiteurs professionnels ou simplement de jeunes mécontents. Le fait que les armes modernes soient facilement disponibles constitue un facteur aggravant. Les efforts visant à réduire le trafic d'armes aideraient à stabiliser la situation.

Cela dit, à la base de ces facteurs, il faut reconnaître une rupture de confiance et de communication entre les groupes d'éleveurs résidents et non résidents d'une part, et les groupes agropastoraux d'autre part. Bien que les causes fondamentales n'en soient pas complètement claires, les faits suggèrent que les systèmes coutumiers de réciprocité qui existaient autrefois entre les groupes agricoles et non agricoles ne sont plus aussi répandus ni aussi efficaces. De nombreux groupes d'éleveurs ayant perdu leur bétail ne peuvent plus échanger du lait et du fumier avec les agriculteurs sédentaires. Ces derniers investissent de plus en plus eux-mêmes dans du bétail et n'en confient la gestion aux éleveurs peuls comme ils le faisaient autrefois. De plus, les groupes agropastoraux sédentaires n'ont plus besoin des éleveurs transhumants pour obtenir du fumier pour leurs champs, et ils tendent à conserver les ressources pastorales pour leur propre usage (par ex. les résidus de récoltes).

Le comité de suivi des accords, de paix intercommunautaires

En 1997, plus de cent personnes ont trouvé la mort dans les affrontements. En 1998, des « accords de paix intercommunautaires » ont été rédigés avec l'appui de députés locaux, des chefs coutumiers et de l'administration. Afin de veiller au respect de ces accords, un « comité de suivi des accords, de paix intercommunautaires » a été établi pour chacun des sept arrondissements du cercle. Ces comités se composent de « notable » des communautés locales,

y compris les autorités coutumières, les maires et autres personnalités d'importance, de façon à représenter les différents groupes ethniques vivant dans la région. D'un point de vue juridique, les comités ne possèdent pas de statut officiel et opèrent de façon informelle, en étroite coopération avec les institutions officielles (les communes, par ex.). Leurs activités englobent la prévention des conflits, par, le biais de tournées de sensibilisation et d'information dans les villages, ainsi que la résolution des conflits (principalement à travers la conciliation). Les comités de paix se sont avérés très efficaces en matière de rétablissement de la paix dans le cercle. Il reste toutefois quelques questions d'importance à aborder à plus long terme, notamment :

- *la clarification de leurs rapports avec les communes récemment établies dans le cadre de la politique de décentralisation et chargées de la gestion des ressources naturelles ;*
- *leur viabilité économique à long terme (les comités sont actuellement financés par des bailleurs extérieurs) ;*
- *la clarification des rôles des différentes institutions de gestion des conflits, telles que les comités de paix, les juges et les comités de gestion des conflits « établis par les communes, afin d'éviter des situations de pluralisme juridique mal coordonné.*

Conflits liés à la décentralisation

Les conflits liés à la décentralisation sont nombreux (plus de 3 000) et concernent les contestations relatives :

- au découpage des communes,*
- au rattachement des villages et des fractions,*
- au choix du chef-lieu de la commune et ou du maire,*
- à la répartition des ressources, à l'interprétation des textes,*
- à la création de nouvelles communes.*

Dans bien des cas, les villages contestataires refusent de payer les impôts et les taxes. L'accès de ces villages est interdit aux autorités municipales contestées et c'est le Sous-préfet qui, dans ces cas, est chargé de recouvrer les impôts et taxes. Ces villages refusent même de participer aux actions de développement initiées par les autorités contestées et leurs partenaires.

Les contestations bloquent le fonctionnement des collectivités territoriales concernées, mais débouchent rarement sur des affrontements. Le seul cas significatif rencontré au cours de l'étude ayant débouché sur des affrontements ayant entraîné blessures et mort d'hommes concerne le Kassa.

Le conflit du Kassa (pays Dogon)

La commune rurale de Kassa est située dans la sous-préfecture de Diankabou, préfecture de Koro, région de Mopti¹. Sa population avoisine les 12000 habitants, répartis en 19 villages dont onze constituent le « Kassa » connu.

En 1994, elle connaît déjà une crise aigue liée à la mise en œuvre de la réforme de décentralisation : une route, construite vingt ans plus tôt et qui relie conduit les villages de plaine au marché de Saou, est fermée. Mais, le 25 décembre 2001, les habitants en viennent aux mains, des hommes sont tués.

Les motifs ayant conduit à cette situation sont multiples (il apparaît que c'est un désaccord autour du tracé d'une piste rurale qui provoque les premières étincelles), mais le principal concerne le choix du siège de la commune. La tension se situe entre les villages de Saou et de Berdossou. C'est le deuxième qui a été désigné comme chef-lieu de la commune rurale de Kassa et ce choix est contesté.

Bientôt des conseillers communaux contestataires sont arrêtés ; le maire élu, originaire de Saou, est révoqué pour indiscipline ; son remplaçant (le 2^{ème} adjoint) est désigné par décision administrative ; aucune passation de service n'est organisée ; la commune est paralysée, d'autant que les conseillers communaux de Saou refusent désormais de siéger. En définitive, les communautés du Kassa en sortent divisées ; les modes consensuels traditionnels de gestion du terroir sont remis en question. On se bat : des biens sont détruits et des batailles rangées aboutissent à des accidents mortels. De nombreuses plaintes en justice sont déposées qui alimentent davantage encore les rancœurs et les suspicions accumulées.

Pour, mener des actions de médiation et de réconciliation, le Ministère de l'Administration Territoriale et des collectivités locales fait appel à des Organisations de la Société Civile (OSC) dont *Tabital Pulaaku* et *Ginna Dogon*. Il faudra du temps à ces deux structures pour parvenir à rétablir le dialogue et à amorcer le retour de la collaboration et de la concorde.

La tâche est d'autant plus ardue qu'on s'aperçoit très vite que les acteurs impliqués sont plus nombreux que prévu : outre la population et les élus locaux, il fallait également tenir compte des ressortissants vivants à Bamako, mais aussi l'Etat et les partis politiques.

Outre l'analyse insuffisante des cartes thématiques pour le regroupement des villages ou le choix du chef-lieu, la diversité des perceptions et des intérêts des acteurs de la décentralisation concernant les questions communales sont aussi des facteurs de conflits.

Le rôle du maire et du conseil communal

Le conseil communal ou le maire sont parfois à l'origine des troubles quand ils utilisent les infrastructures et le patrimoine communal à des fins personnelles. Trop souvent encore, les biens de la commune continuent à être gérés comme aux temps de l'administration publique, quand le maire décidait de tout sans en rendre compte au conseil communal.

Mais ce dernier peut aussi contribuer à la prévention et à la gestion des conflits locaux. Au Mali, les conflits entre citoyens sont généralement réglés selon les procédures coutumières qui prévoient l'intervention d'intermédiaires indépendants ayant un statut reconnu par la société. On évite ainsi le plus possible d'amener les conflits devant les autorités ou même les cours de justice modernes. La gestion traditionnelle des conflits est toujours préférée. Cependant, depuis la mise en place de la décentralisation, la population fait aussi appel aux conseillers communaux, notamment au maire. Une enquête a montré qu'on fait appel aux chefs religieux (32%) ou aux conseillers communaux (24%). En fait, le recours aux autorités communales est perçu comme une alternative entre médiation locale traditionnelle et la justice officielle.

Ils interviennent souvent sur de petits conflits concernant des contestations sur les limites entre villages, entre champs, ainsi que sur des différends opposant agriculteurs et éleveurs. Mais les maires n'ont pas toujours le poids. Par exemple, un village du cercle de Dioïla (région de Koulikoro), a fait appel au maire comme médiateur pour les aider à régler des conflits avec des bûcherons qui avaient coupé du bois sur un territoire qui ne leur appartenait pas. La tentative du maire pour aider ce village s'est soldée par un échec à cause de la connivence entre les bûcherons et la Division Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN).

Conflits liés à la sécurité locale entre maires et chasseurs

Les communes se sont également impliquées dans des activités de sécurité locale et de police en concertation avec les gendarmes mais aussi avec les chasseurs. Cette collaboration avec les chasseurs entraîne parfois des conflits de compétence.

Le cercle de Koulikoro a connu deux conflits fameux opposants élus locaux et associations de chasseurs. Celles-ci sont souvent chargées, *de facto* ou à la demande des autorités, d'appréhender les voleurs ayant commis des larcins dans leur localité. Il leur incombe normalement de mettre les prévenus à la disposition de la justice.

Dans la commune de Doumba, le désaccord était lié à un manque de concertation entre le maire et les chasseurs. En outre, les chasseurs humiliaient les personnes appréhendées, ce que le maire considérait évidemment comme illégal. A Koula, la dispute a éclaté suite au refus des chasseurs de se lancer à la poursuite d'un individu ayant volé des plaques solaires tant que le maire ne leur délivrerait pas une autorisation écrite.

Dans des cas semblables, l'association des municipalités (AMM) ou les Centres de Conseils communaux sont sollicités pour assurer la médiation.

Conflits électoraux

A Bancoumana, un village situé à 60 km de Bamako, un conflit a opposé le maire sortant et le maire rentrant lors des élections de 2004. Ce conflit a paralysé les activités de la commune et par conséquent, son développement. Certains villages refusent de reconnaître l'autorité de l'actuel maire et ne participent plus aux actions de développement de la commune.

Les causes du conflit sont à la fois :

l'incompréhension des citoyens face au fait que la désignation du maire échoit aux conseillers élus,

la négation des règles du jeu démocratique,

les clivages « claniques »,

les échecs d'alliances entre partis politiques

l'incompréhension du rôle des chefs de village dans le choix du Maire.

Les chefs de villages ont fini par se liguer pour établir une pétition contre le nouveau maire qu'ils refusaient de reconnaître. Les administrés ont refusé de s'acquitter de leurs impôts.

Pour résoudre ce problème, les membres de l'équipe de Suivi Evaluation Participatif (SEP) de la commune ont demandé une formation en gestion des conflits². Un atelier a été organisé à Bancoumana qui regroupait les représentants de l'équipe SEP, le chef de village par intérim, certains de ses conseillers et des représentants de la mairie et des services techniques.

Un comité de médiation a été mis en place pour la résolution de la crise. Ce comité est composé de deux représentants des services techniques et d'un représentant de l'équipe SEP. Il était chargé de :

restituer la formation de Bancoumana en assemblée générale dans les villages,

mettre en place de comités de prévention et de gestion des conflits,

d'élaboration des stratégies d'application,

de mise en œuvre une stratégie pour gérer le conflit électoral

d'assurer le suivi et l'évaluation participatifs de cette stratégie

de mettre en place un comité communal de prévention et de gestion des conflits.

Les situations dans les communes sont aussi diverses que les acteurs. Les lois de décentralisation sont identiques dans tout le pays, mais les niveaux d'exécution et d'ancrage de la décentralisation diffèrent selon les lieux. Les textes administratifs sont perçus différemment dans les régions selon leur adaptabilité aux contextes culturels. Le contexte historique, socio-économique et écologique a beaucoup joué sur la dynamique de la décentralisation dans chaque zone et, par conséquent, sur le niveau d'acceptation, d'implication et surtout de confiance des citoyens dans le processus.

La confiance naît entre le conseil communal et la population si les intérêts et les besoins des citoyens sont pris au sérieux. Les expériences montrent, qu'au début, cette confiance existait peu, comme en témoignent les contestations du découpage du territoire, la faible participation des électeurs aux élections, l'insuffisance d'information.

Une meilleure implication des organisations de la société civile, l'intégration des groupes marginaux et la prise en compte des questions de genre restent les grands défis de la décentralisation à relever.

* Secrétaire Permanente du réseau « Réussir La Décentralisation au Mali » (RLD/Mali) (cf. <http://www.iiedsahel.org/spip.php?rubrique8>).

1 Anciennement : arrondissement de Diankabou, cercle de Koro, région de Mopti...

2 l'IED a initié

Dans le contexte de la décentralisation, les acteurs à la base sont amenés à assumer plus de responsabilités dans le développement de leurs localités. Cependant, l'absence de systèmes de suivi évaluation participatifs de la décentralisation a toujours été perçue comme une des contraintes majeures pour une participation effective de ces acteurs dans le processus de prise de décision. Aussi l'IED a initié une démarche permettant aux populations d'identifier leurs propres critères de suivi évaluation et de raffermir leur participation et leur pouvoir de contrôle sur les programmes et actions mis en place par les gouvernants. Des SEP ont été mis en place dans plusieurs communes pour assurer ce suivi-évaluation de la participation locale.